

Ville d'ANTONY

Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2016

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par M. Paul Duriez.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN à M. OLLIVRY

M. ADDA à Mme LAJEUNIE

M. LE LAMER à M. SENANT

M. PASSERON à Mme LESIEUR

Mme CHARRIER à M. RUFAT

M. le Maire : Mes chers collègues, cela devient maintenant tristement une habitude mais je vous propose de faire de nouveau une minute de silence à la mémoire des deux policiers assassinés le 13 juin dernier à Magnanville et de toutes les victimes des attentats terroristes.

(Une minute de silence est respectée.)

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 31 mars 2016.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de rectification ?

Il n'y en a pas, nous considérons donc qu'ils sont tous les deux approuvés.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Avez-vous des questions ?

Mme HAGEL : Bonjour à tous : plusieurs questions.

La 03 : Adoption d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit d'un local pour l'association Pont des Arts, pourrais-je avoir des précisions sur cette association ? Et surtout savoir si c'est l'association qui est en résidence au centre social ?

Mme LEON : Pont des Arts, vous le voyez au Carrousel, vous le voyez quelquefois en expositions. C'est un Antonien qui crée avec de la récupération de la ferraille de superbes sculptures. Et il a besoin d'un espace protégé.

Mme HAGEL : Merci Madame Léon.

Je vois au point 12 un accord-cadre de « prestations juridiques » notamment en ce qui concerne le droit de la fonction publique et le droit du travail. Alors j'ai appris très récemment qu'un ancien agent de la ville qui avait déposé des recours contre son employeur : la ville, a découvert avec étonnement quand même qu'au tribunal il n'y avait personne pour représenter la ville. Donc il a gagné, il n'est pas mécontent, mais quand même, si on prend des avocats, il faudrait qu'ils soient utilisés.

Point 13 : l'attribution d'un marché de travaux de ferronnerie pour le groupe scolaire Ferdinand Buisson. Je vois que la ville a l'habitude de travailler avec des ferronniers, alors ce serait peut-être pas mal de réparer le pont des Bâconnets qui est toujours... rafistolé. Je sais que M. Fouquet a fait le maximum mais enfin c'est une histoire qui dure depuis le mois de décembre. Le pont enjambe les voies de la SNCF, donc la SNCF a certainement quelque chose à voir là-dedans, néanmoins il manque

sept barreaux et c'est rafistolé avec une barrière et des attaches en plastique. Cela fait donc des mois que ça dure, j'en ai déjà parlé au dernier conseil, M. Fouquet vient de me montrer quelque chose qui laisserait penser que les travaux vont peut-être se faire, mais ça commence à faire long... et je me disais que si c'était en centre-ville sur la dalle du RER du centre-ville, on n'aurait pas mis six mois à réparer. Quand est-ce que ce sera réparé, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Prochainement.

Mme HAGEL : Eh bien on espère ! Vraiment une question technique, Mme Rolland, il y a 4 points : 17, 21, 24 et 50, qui sont des demandes de subvention auprès de l'Etat pour un aménagement de matériel pour la médiathèque Anne Fontaine ; en commission Culture, d'ailleurs j'en profite pour dire qu'à la commission Culture nous avons eu une information très précise, très détaillée sur le futur nouveau théâtre, c'était passionnant, et que comme c'était passionnant et intéressant, on n'a pas posé les autres questions à Mme Rolland.

Mme ROLLAND : Alors je vais vous répondre ce soir. Il s'agit de travaux qui vont être effectués pendant l'été à la médiathèque Anne Fontaine pour installer la RFID, donc des automates, comme ils existent déjà d'ailleurs à Arthur Rimbaud. Ce sont des travaux de câblage qui vont être faits et puis l'installation des automates que l'on espère pour la rentrée normalement, et on a donc des subventions très importantes dont on voudrait bénéficier qui sont prévues dans ce cas par l'Etat. Donc c'est le cas de la décision 17,18, 21,

Mme HAGEL : 24 et 50

Mme ROLLAND : Non, la 24 c'est plus du mobilier. On va changer une partie du mobilier essentiellement dans la section Enfants et Jeunesse, et puis quelques fauteuils chez les Adultes.

En revanche, en ce qui concerne la décision 50 c'est autre chose : il s'agit d'un fonds spécifique et là c'est un fonds qui va être créé à l'Espace Jeunesse pour aider les familles qui rencontrent des problèmes de lecture pour leurs enfants, liés par exemple à la dyslexie.

Mme HAGEL : Merci beaucoup. Je poserai une dernière question sur le point 52 : Adoption d'une convention avec l'association La Recyclerie Sportive pour l'organisation d'une session d'ateliers de sensibilisation au recyclage et au réemploi pour un montant de 6.250 €. Je suis absolument ravie de cette décision, M. le Maire, il y a quelques mois j'en avais parlé. J'en avais parlé au conseil municipal, je vous avais conseillé d'aller voir ce qui se passait en matière de ressourcerie sportive à Massy et je vois que là, vous avez démarré quelque chose.

M. le Maire : Oui, mais on y pensait également, vous n'étiez pas la seule à y penser. C'est dans l'air du temps. Cela se fait aussi en Allemagne d'ailleurs ; on l'a vu à Reinickendorf.

Mme HAGEL : Oui mais plus près de nous aussi, à Massy, il y en a une, donc on peut aussi se renseigner.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ?

M. FEUILLADE : Sur la 55, mais ce n'est pas directement sur la 55, c'est une incidente sur la 55 concernant SOS Cardiaques. J'ai vu sur le marché, puisqu'on est régulièrement sur le marché, des gens qui sont venus nous voir pour nous dire, à juste titre me semble-t-il, puisqu'il y a des défibrillateurs dans la ville un peu partout, ils nous ont dit : on ne sait pas très bien comment ça marche. Une dame m'a dit : « moi, j'ai été face à ce truc et je ne savais pas très bien comment ça marchait ». Donc je pense qu'il serait peut-être bon que la ville organise dans l'année deux, trois séances ouvertes à la formation pour les citoyens qui souhaitent effectivement faire en cas de besoin.

Donc est-ce que on pourrait organiser dans l'année deux, trois, quatre séances de formation pour les citoyens qui souhaiteraient faire marcher ce machin et qui aujourd'hui ne savent pas très bien comment ça marche ?

M. VOULDOUKIS : Comme vous le savez, M. Feuillade, la ville est très active sur ce sujet-là. Nous formons déjà 630 élèves par an, à chaque manifestation publique il y a une formation au défibrillateur et aux premiers secours. Le 5 juin nous avons formé gratuitement les passagers du marché d'Antony. Toute la journée pratiquement, et avec un grand succès. Le samedi 11 juin, nous avons formé le tissu associatif sportif de la ville avec des dirigeants et ceux qui voulaient. Et lors de la fête de la Science qui viendra au mois d'octobre, nous allons encore former tout au long du week-end les Antoniens, plus de 5.000 personnes qui passent à cette manifestation.

Mais je suis tout à fait d'accord pour multiplier ce type de formation. Comme au marché ça a très bien fonctionné, la ville possède aujourd'hui un dispositif de 28 défibrillateurs, tous nos jeunes se forment autour de ces défibrillateurs. A l'hôpital privé d'Antony, en collaboration avec la société Sanofi, nous avons monté une opération cardio-vasculaire, sensibilisation et prévention. Le 10, vendredi 10 juin, là on avait aussi une dizaine de défibrillateurs pour former. On avait plus de 400 personnes.

Donc tout au long de l'année on a ce type de manifestations. Mais je vais monter une autre opération devant le RER d'Antony à la rentrée, justement parce que le marché a remporté un grand succès. On a des courriers qui nous encouragent pour former un maximum de personnes qui le demandent, parce que ce n'est pas une obligation mais je dirai que c'est une obligation de santé publique aujourd'hui de former les gens aux gestes de premiers secours. Cela peut être très utile, à long terme.

M. FEUILLADE : Merci. Je pense que la réponse est excellente.

M. le Maire : Oui, merci pour cette réponse. Y-a-t-il d'autres questions ?

M. LE BOURHIS : Sur ce point-là, je voulais en parler avec mon collègue Vouldoukis mais puisque vous évoquez le sujet, je voulais suggérer qu'une séance de formation soit filmée et qu'ensuite cette séance soit mise sur le site de la ville.

M. RUFAT : Monsieur le Maire bonsoir, chers collègues bonsoir. Je voulais revenir sur la 47 : l'adoption d'un avenant de régularisation de la prime du marché d'assurance, il n'y a pas le montant de la régularisation comme d'habitude on avait pris la tradition de le faire...

M. le Maire : C'est une moins-value. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas la donner, vous avez raison. Moins 2.500 ; ça arrive rarement dans les assurances ...

M. RUFAT : Ah bien ! C'est une régularisation.

Mme DELPECH : Bonsoir à tous. Il s'agit de la 29 : mise à disposition d'installations sportives. Ce serait sur quels créneaux horaires pour le comité d'entreprise ?

M. le Maire : C'est le stade Velpeau, pour des entraînements de football tous les mardis à l'heure du déjeuner pendant les mois de mai à août. Donc mai, juin, juillet et août.

Mme DELPECH : Merci. J'ai une question à propos de la 43 : Vous mettez à disposition des installations sportives pour des examens. Ce sont lesquelles que vous mettez à disposition ?

M. le Maire : Tabarly, oui c'est ça, c'est pour les examens d'EPS, le CAP, le BEP et le Bac. En général c'est Georges Suant qu'on donne mais là c'est Tabarly. Pas d'autres questions ? Donc on passe aux DIA.

Y a-t-il des questions sur les DIA ?

- Liste des Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. FEUILLADE : C'est une réflexion plus qu'une question. Quand on regarde les DIA, on observe que sur le quartier Rabats il y a une pression actuellement, un marché immobilier, enfin Rabats - Jouhaux, il y a une pression, un marché qui s'active. Et donc ma question est la suivante : est-ce que la ville a mis en place une observation particulière puisqu'on le sait, il y a la future gare Antonypole qui devrait arriver ... et donc est-ce que ce marché n'est pas en train de s'activer, de ce que l'on voit par exemple à Jouhaux dans une résidence neuve qui a été livrée il y a un an et demi ? Aujourd'hui il y a cinq logements en vente. Cinq. Et dans la résidence d'à côté qui est un peu plus ancienne, beaucoup plus ancienne, il y en a deux ou trois.

En outre il y a une ou deux opérations immobilières sur l'avenue Léon Jouhaux. Ma question est : est-ce que dans ce secteur, d'ailleurs c'est ce que l'on pourrait craindre, le marché immobilier n'est pas en train de s'emballer grâce ou à cause, je dirais plutôt à cause de la future gare Antonypole ? Donc ma question est la suivante : est-ce que la ville ne pourrait pas mettre sur ce secteur, comme il était prévu d'ailleurs puisqu'on avait voté une délibération autour de la gare, 400 mètres de rayon autour de cette gare, un périmètre d'observation du marché immobilier ?

Ce que nous souhaitons, c'est que nous mettions en place un observatoire sur ce secteur pour regarder ce qui se passe en matière d'immobilier. Pourquoi ? Parce que si les prix, ce que l'on craint, augmentent de manière considérable, les familles Antoniennes, ou les autres, ne pourront plus dans ce secteur se loger. Et donc comme vous le faites, et on le verra tout à l'heure dans d'autres délibérations où vous faites des réserves foncières, est-ce que la ville ne pourrait pas mettre en place un système de réserve foncière pour empêcher une évolution pernicieuse de l'immobilier dans ce secteur ? C'est ma question.

M. le Maire : Pour ma part, je suis également de très près le marché immobilier, pas seulement sur les Rabats, mais sur l'ensemble de la ville; il s'améliore beaucoup actuellement, on sent qu'il y a un dynamisme des ventes sur l'ensemble de la ville mais ce n'est pas forcément un dynamisme des prix. Pour le moment, c'est d'ailleurs un peu le cas dans toute l'Île de France, les prix n'augmentent pas, et cela a été observé par tous les spécialistes, mais en revanche le nombre de transactions augmente. C'est une bonne chose pour les droits de mutation, on en verra les résultats à la fin de l'année, mais je n'ai pas le sentiment que les prix augmentent.

Comptez sur moi pour bien suivre effectivement l'évolution des prix dans le quartier des Rabats. Pour le moment, je vous assure qu'ils n'augmentent pas du tout. Parce que pour le moment, pas grand monde encore ne croit vraiment, un peu comme vous d'ailleurs autrefois, il n'y a pas très longtemps, à la réalisation de la ligne 18. Les gens ont du mal encore à se mettre à l'idée que bientôt, dans huit ans, il y aura une nouvelle gare.

M. FEUILLADE : M. le Maire, excusez-moi mais moi, les procès d'intention ... quand vous dites que je ne croyais pas à la ligne 18, c'est un procès d'intention !

M. le Maire : Mais non !

M. FEUILLADE : Mais si ! Vous dites ce que nous ne disions pas, je suis désolé, jamais, jamais vous ne trouverez Citoyens Antony contre la ligne 18. Ce n'est pas vrai. Arrêtez les procès d'intention.

M. le Maire : Les écologistes n'étaient pas pour !

M. FEUILLADE : Pardon ?

M. le Maire : Les écologistes n'étaient pas pour. Mme Hagel, vous n'étiez pas pour ?

M. FEUILLADE : Ecoutez, moi je suis écologiste, je suis écologiste de gauche, etc, et je vous dis que nous ne sommes pas contre les transports en commun. Je suis désolé, ne faites pas de faux-procès sempiternellement ! Arrêtez !

M. le Maire : J'en connais un ici quand même qui est contre ! ... N'est-ce pas M. Meunier ? Et il était contre bien avant de passer au Front National !

M. FEUILLADE : Mais M. Meunier, c'est M. Meunier ! C'est rien !

Mme HAGEL : Non, je ne peux pas laisser dire que les écologistes sont contre les transports en commun ! Nous sommes pour les transports en commun !

M. le Maire : Vous êtes contre la ligne 18

Mme HAGEL : Pour la ligne 18, nous avons un débat sur Saclay effectivement. Mais je crois que les écologistes sont comme tout le monde, enfin ils sont plus pragmatiques encore que les autres...

M. le Maire : Ils sont divisés comme tout le monde.

Mme HAGEL : Mais non attendez ! Je crois que vous confondez deux choses, tous : vous confondez des partis et des gens qui ont une pensée écologique. Moi je vous parle des écologistes. Ce sont des gens qui ont une vision de notre région, de notre pays et du monde autrement que sur cinq ou dix ans, qui voient à très long terme. Donc effectivement ces sujets-là d'infrastructures lourdes nous importent énormément. Donc nous sommes favorables aux transports en commun, mais aux transports en commun qui transportent les gens et pas les hommes d'affaires. C'est tout.

M. le Maire : Mais alors sur la ligne 18, vous êtes pour ou vous êtes contre ?

Mme HAGEL : Je suis pour la ligne 18 qui passe à Antony.

M. le Maire : D'accord. Alors je le note.

Mme HAGEL : Parce que je suis une élue locale, comme je suis une élue locale, je défends ma ville, et donc je défends la ligne.

M. le Maire : Très bien.

Mme HAGEL : C'est clair. Je peux être critiquée par ailleurs mais c'est comme ça.

M. le Maire : Très bien.

M. RUFAT : Vous avez réussi à faire l'unanimité des groupes, c'est très bien M. le Maire !

Une question aussi d'ordre général sur ces DIA : il y a au moins trois de ces DIA qui concernent des pavillons dans un quartier pavillonnaire qui vont être transformés...

M. le Maire : Où ?

M. RUFAT : Page 32, page 43, page 55. Ce sont des pavillons qui sont transformés en collectifs. Page 32 c'est aux Rabats, page 43 c'est avenue du Bois de Verrières, et page 55 à la rue des Morteaux.

M. le Maire : Rue des Rabats c'est le projet Spirit ? C'est ça ?

M. RUFAT : Le projet de qui vous voulez, Monsieur... on met 37 logements à la place de pavillons. Et avenue du Bois de Verrières le projet s'appelle comme vous voulez mais il y a 19 logements qui sont prévus et ...

M. le Maire : C'est le projet du Bois de Verrières.

M. RUFAT : Oui, et aux Morteaux, il y a 2 pavillons qui vont être transformés en 5 logements...

M. le Maire : Oui. Mais des logements qui vont ressembler diablement à des pavillons.

M. RUFAT : Diablement, sauf que quand on transforme deux pavillons en cinq logements, moi j'appelle ça de la densification.

M. le Maire : Oui, bien sûr, comme partout, mais néanmoins ça se fait dans un cadre qui est bien maîtrisé puisque le PLU empêche de faire davantage.

M. RUFAT : Peut-être mais ça reste de la densification.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Vous faites de la densification maîtrisée ! Mais ne dites pas qu'il n'y a que la gauche qui veut densifier !

M. le Maire : La population n'augmente pas globalement. D'ailleurs j'ai vu dans votre journal, le journal des socialistes ...

M. RUFAT : Ce n'est pas le mien non plus ...

M. le Maire : J'ai vu un article socialiste qui expliquait que la population n'augmentait pas à Antony. C'est vrai d'ailleurs, elle n'augmente pas à Antony, elle est stable. Alors vous parlez de densification sauf que la population n'augmente pas. Alors où est la densification ? Il y a plus de logements mais il n'y a pas plus d'habitants.

M. RUFAT : Oui parce que la décohabitation... vous le savez très bien Monsieur le Maire.

M. le Maire : S'il y avait vraiment une densification comme il y a à Levallois ou comme il y a à Issy les Moulineaux, vous verriez là la différence.

M. FEUILLADE : Vous lisez le recensement comme ça vous arrange !

M. le Maire : Non ! Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les socialistes dans leur journal.

M. FEUILLADE : Mais moi je ne vous parle pas des socialistes, je vous parle du recensement, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, le recensement...

M. le Maire : Vous n'êtes pas socialiste, vous ? D'ailleurs il n'y a pas ici de socialistes aujourd'hui, ils sont absents tous les deux ? Ils désertent !

M. RUFAT : C'est déjà la troisième fois dans les DIA que l'on voit que des quartiers pavillonnaires sont progressivement remplacés par des collectifs.

M. le Maire : Oui sauf que la population n'augmente pas. S'il y avait vraiment densification, on verrait augmenter la population.

Mme HAGEL : Non M. le Maire, le nombre de logements augmente. Nous avons une spécificité à Antony : nous avons beaucoup de gens de plus de 65 ans, et en matière de démographie, il y a deux choses qu'il faut voir : les jeunes, et les vieux. Et comme nous avons quand même beaucoup de gens de plus de 65 ans et que les gens qui ont plus de 65 ans, il y a une limite qui va arriver un jour et on va voir ... eh oui, on va voir que ces gens-là vont être remplacés par des plus jeunes, et des plus jeunes qui seront souvent pas un ou deux par logement mais davantage. Parce que qu'est-ce qui se passe actuellement à Antony ? Vous avez énormément de logements relativement grands, voire très grands, qui sont habités par une ou deux personnes. Donc de toute façon dans dix et quinze ans ça va énormément changer, parce que dans tous les quartiers on voit bien, quand les appartements ou les maisons sont vendus, les nouveaux occupants sont souvent beaucoup plus nombreux que les précédents, donc à dix ou quinze ans, de toute façon le nombre d'habitants dans la ville va énormément augmenter.

M. le Maire : Oui à dix ou quinze ans, pas maintenant. Pas maintenant. Vous nous reprochez une densification aujourd'hui et vous dites qu'à dix ou quinze ans il y aura plus d'habitants !

M. RUFAT : Mais vous avez délogé 2.000 personnes de la RUA ! C'est normal qu'il y en ait moins aussi !

M. le Maire : Non, du tout !

M. RUFAT : Si. Il y avait 2.000 chambres à la RUA qui ont été vidées.

M. le Maire : Et dans dix ou quinze ans, vous ne serez plus là !

Mme HAGEL : Mais M. le Maire, je ne sais pas ! Vous non plus sans doute ! Si moi je ne suis pas là, vous non plus, on doit avoir le même âge !

M. FEUILLADE : M. le Maire, juste une proposition : on voit bien que chacun ici a son analyse des recensements. Moi je vous propose une chose : c'est qu'au prochain conseil municipal, en septembre, en octobre, vous nous fassiez, vous... ou que l'INSEE vienne ici, que vous nous fassiez une présentation du recensement de cette ville. Que les gens, que les citoyens aient une connaissance réelle de ce qu'est le recensement avec les mobilités, ce qui s'est passé depuis quelques années. On prend un quart d'heure, une demi-heure ici en conseil municipal avec les spécialistes qui nous montrent, qui nous démontrent ce qui se passe dans cette ville depuis 10, 15, 20 ans, où l'on en est aujourd'hui, etc. C'est une proposition me semble-t-il tout à fait honorable et chacun d'entre nous se forgera une opinion et pourra dire ce qu'il a envie de dire par rapport à ça. Une véritable présentation objective.

M. le Maire : Très bien. Mais pourquoi pas, effectivement.

Mme HAGEL : Il y a déjà eu un travail de fait par le CCAS, pendant des années on a demandé un bilan social et nous l'avons eu.

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

Mme HAGEL : Peut-être que le document qui a été distribué au CCAS pourrait être distribué déjà à l'ensemble des conseillers municipaux. C'est une bonne base, bien sûr mes camarades l'ont eu le document. Mais c'est évident qu'une présentation d'autant plus que maintenant les conseils municipaux sont retransmis, je pense qu'une présentation de ce type pourrait intéresser beaucoup d'Antoniens.

M. le Maire : Mais effectivement on peut toujours diffuser ce document qui est fort intéressant. Bien sûr on peut le diffuser.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les DIA ? M. Aripa ?

M. ARIPA : C'est plus une demande qu'une question. Pour la liste des déclarations d'intention d'aliéner, pourrait-elle être faite par quartier, par secteur ? Ce serait plus facile pour la lecture.

M. le Maire : Ce serait un peu compliqué pour le service ! Là c'est par ordre chronologique, c'est d'ailleurs ce qui a été demandé par les élus en général, Non, je crois que c'est mieux comme ça. Il suffit juste de bien connaître Antony, savoir où sont les différentes rues.

M. ARIPA : Oui, bien sûr, et je la connais merci. Ou alors de nous le transmettre... ce doit être un document sur Excel, ça nous permettrait nous-mêmes de pouvoir faire le classement, tout simplement.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les DIA ? Il n'y en a pas, donc on passe maintenant à l'ordre du jour et la parole est à Pierre Médan pour trois rapports financiers.

I - FINANCES

1 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2016

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Merci M. le Maire, bonsoir à tous. Dans cette première délibération il y a en fait deux points, deux éléments :

Le premier concerne les actions de la politique de la ville à travers le nouveau centre social et culturel dont il convient de fixer les tarifs. Donc ces tarifs, vous les avez sur les pages 2 et 3 du rapport.

Le deuxième point du rapport concerne les CML, les centres municipaux de loisirs, pour lesquels l'expérience a montré qu'il pouvait y avoir des petits soucis avec les familles qui ne prévenaient pas, qui n'inscrivaient pas et qui ne réservaient pas forcément pour les mercredis et pour les vacances. Donc nous avons pensé mettre un supplément ; ce supplément sera à la fois une incitation pour que les familles s'organisent

mieux et préviennent l'administration, et si les familles décidaient de continuer à ne pas prévenir, eh bien ce supplément serait une sorte de juste rémunération des difficultés de gestion que cela entraîne en termes de prévisibilité du personnel notamment.

Donc voilà les deux éléments de ce rapport.

Mme HAGEL : Alors juste une question pour l'indemnité forfaitaire de 10 € parce qu'on n'a pas bien compris : Ce sera demandé à chaque fois qu'une personne aura, pour un jour, un problème au dernier moment ? Pour un jour ? La grand-mère s'est cassé la jambe la veille, elle ne peut pas garder les enfants ... et quand il y a un motif valable, c'est pareil ?

M. le Maire : Si ça devient de longue durée, ils vont s'inscrire.

Mme HAGEL : Oui, d'accord, mais on sait très bien dans les familles comment ça fonctionne. La garde des enfants pendant les vacances et le mercredi, ce sont les parents en fonction de leur travail, parfois des personnels payés, mais c'est souvent la famille, la grand-mère, des choses comme ça. Et si au dernier moment il y a des problèmes, eh bien les gens sont obligés de payer la journée plus 10 € ?

Mme FAURET : Je vais vous répondre : Il reste quand même une grande souplesse d'inscription puisqu'on peut réserver ou annuler une réservation jusqu'au lundi avant le mercredi. Alors si la grand-mère se casse la jambe le dimanche vous pouvez encore réserver ou annuler. C'est quand même une très grande souplesse. Et on a été obligés de mettre cela ...

Mme HAGEL : Il va falloir que je fasse attention quand je garde mes petites filles !

Mme FAURET : Le lundi pour le mercredi, c'est quand même 48 heures à l'avance ; et puis je pense que si au dernier moment des familles ont besoin du CML, elles apprécieront de pouvoir laisser leur enfant même en payant ce supplément. On était obligé de mettre cela en place parce

que je peux vous donner des chiffres : il y a un mercredi où l'on a eu 70% d'enfants qui sont venus sans être inscrits. Donc vous comprenez que cela peut poser de gros soucis d'abord en termes de sécurité, parce qu'un enfant, s'il n'est pas inscrit, après la cantine il peut partir ; d'autre part pour la mise en place d'activités du CML, nous avons besoin de prévoir le nombre d'animateurs pour les activités ...

Mme HAGEL : Oui, je suis convaincue que sur le plan organisationnel c'est un vrai problème. Je ne dirai jamais le contraire. Ce qui m'inquiète, c'est pour les familles, qu'est-ce que ça veut dire ? Imaginons par exemple une famille qui confie ses enfants à une personne pour le mois de juillet, et au dernier moment cette personne ne peut pas garder les enfants, est-ce qu'elle va payer 10 € de plus chaque jour pour chaque enfant ?

Mme FAURET : Non, une fois !

Mme HAGEL : Ok, d'accord. Merci.

M. LE BOURHIS : Je vais vous expliquer...

M. FEUILLADE : J'aurais souhaité avant M. Le Bourhis pouvoir m'exprimer, après il fera une réponse globale. Est-ce que c'est possible ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. FEUILLADE : C'est une délibération sur deux points :

D'abord le premier qui pour moi me pose problème, c'est l'adhésion, puisqu'il y a une délibération double, c'est l'adhésion : fixer le tarif du centre social culturel à Antony, c'est une sorte de droit d'entrée au centre social et culturel. C'est comme si on avait un droit d'entrée à la mairie, on ne sait pas pourquoi, après vous payez, vous payez les activités, et donc on a un droit d'entrée. Personnellement et avec mes amis de Citoyens à Antony, on s'est dit : mais de quoi s'agit-il ? Où on est ? Pourquoi faire payer un droit d'entrée dans un centre social, certes culturel, et après

faire payer les activités ? Pour nous, c'est non. C'est non ! Non, c'est comme si on payait un droit d'entrée à la mairie pour avoir des services.

Le deuxième point, c'est effectivement ce qu'évoque Mme Hagel : 10 €. J'ai rencontré aujourd'hui, hier, quelques utilisateurs de ce service. Mais ils me disent : on en a marre ! On en a marre ! Le maire est en train de nous plumer !

Je finis, je termine ! Le maire est en train de nous plumer ! Ils nous disent : « il ne veut pas augmenter les impôts mais nous qui travaillons, quand on travaille à deux, il est en train de nous plumer ! On en a marre ! On en a marre ! Partout, là maintenant il gratte partout ! Là maintenant il est en train de nous dire : si vous amenez le gamin qui n'est pas inscrit, on va vous prendre 10 € ! Demain, si le gamin est inscrit et qu'il ne vient pas, on vous fera payer quand même ! Et tout est comme ça ! Ils disent : On en a marre ! On en a marre d'être les pigeons dans cette ville, nous qui travaillons, qui sommes les familles moyennes, on a deux salaires moyens, moyens-plus, etc, il est en train de nous plumer et il nous dit dans son bulletin « je n'augmente pas les impôts », eh bien ces gens-là nous disent : « on préférerait peut-être qu'il augmente un peu les impôts et qu'il arrête de nous plumer ! »

Mme SANSY : Juste une petite intervention : tout d'abord sur le fameux droit d'entrée, c'est une question qui a été évoquée longuement pendant la commission qui a été consacrée à cette question. Ce que l'on vous a indiqué, mais je vais le redire ici, c'est qu'effectivement ce droit d'entrée est extrêmement modique, il est de 5 € pour une famille, donc ce n'est pas grand-chose. C'est quelque chose qui se pratique très couramment, n'importe quelle association vous fait régler une cotisation.

Je suis entièrement d'accord cependant sur le fait que le centre social et culturel a également besoin d'effectuer un certain nombre de démarches

lorsque les gens se présentent, souhaitent s'inscrire, souhaitent participer.

S'agissant de votre deuxième intervention, M. Feuillade, je suis désolée de vous dire que vous méconnaissiez totalement le coût du travail aujourd'hui. On ne peut pas entendre des choses pareilles. Quand je vois qu'il y a une sortie à la journée qui peut être facturée 1,50 € à une famille, prenez un babysitter, regardez combien il va vous facturer à l'heure ! Non, ne me faites pas de remarque à ce sujet-là ! Je fais partie moi aussi des gens qui travaillent, nous sommes également deux à travailler, donc j'apprécie parfaitement la manière dont peut être établi ce tarif et je peux vous assurer qu'il est tout à fait raisonnable par rapport à ce que ça pourrait coûter à des familles qui seraient amenées à faire garder leur enfant, ou leurs enfants, dans d'autres conditions.

M. LE BOURHIS : Un petit mot sur les 10 €. Il est absolument nécessaire, pour accueillir les enfants qui viennent en centre de loisirs, d'avoir connaissance des effectifs pour mettre en place l'encadrement nécessaire : 1 pour 8 en maternelle, 1 pour 12 en élémentaire, et ceci nous permet en particulier de programmer des sorties. Lorsqu'on dépasse ces normes d'encadrement, on est obligé d'annuler les sorties. Ceci pénalise ceux qui viennent et qui se sont inscrits, et je pense que ça, ce n'est quand même pas quelque chose de normal.

Ensuite, si cette majoration arrivait aujourd'hui comme ça de but en blanc, sans que les familles n'aient été prévenues, je comprendrais, mais on a observé cette dérive l'année dernière, et depuis le mois de novembre nous avons fait une information pour expliquer pourquoi il était indispensable que les familles inscrivent les enfants : les problèmes de sécurité d'abord : si le mercredi on ne sait pas qui est là, comment voir qu'un enfant qui aurait dû aller au centre de loisirs a disparu s'il n'est pas

inscrit ? Quelle est la responsabilité ? C'est grave ! On est obligé de savoir qui vient et qui ne vient pas.

Ensuite, les familles qui, elles, jouent le jeu, et inscrivent leurs enfants, lorsqu'elles s'inscrivent sur une période et réservent plusieurs jours, elles sont facturées. Elles sont facturées sauf s'il y a une raison médicale et à ce moment-là, la famille présente un certificat médical et elle ne sera pas facturée. Mais dans le cas contraire, si une famille a une opportunité pour que l'enfant fasse autre chose, elle est facturée. Elle a pris un engagement pour mettre son enfant et nous, la ville a prévu le nombre d'encadrants nécessaires pour encadrer l'effectif attendu. Mais pour vous donner une idée, je vais quand même vous lire quelques chiffres :

- le mercredi 6 avril : 947 enfants inscrits, 257 non inscrits.
- le 13 avril : sur le même nombre 219 non inscrits.
- le 18 avril, là on entre sur une période de vacances de printemps, en moyenne 600 enfants inscrits : 60 non inscrits, puis 60, 70, 77, 72, 62.
- un autre mercredi : 630 inscrits, 450 non inscrits !

On ne peut pas continuer comme ça. Personnellement, et en tant qu' élu municipal responsable, je ne veux pas que des enfants se trouvent dans une situation où ils ne sont pas en sécurité ! Il faut que l'on puisse contrôler leur présence.

Encore une fois, si on n'avait pas fait cette campagne d'information depuis novembre dernier, qui a été reprise ensuite chaque mercredi par les directeurs, lorsque les parents se présentaient pour reprendre un enfant non inscrit, je pense que ce serait peut-être brutal, mais là, non. Il faut arrêter.

Mme HAGEL : Non mais effectivement ce que vous nous dites, on est bien conscients que ça pose un problème mais nous, nous restons persuadés que la pénalité financière n'est pas une solution.

C'est quand même une pénalité financière, excusez-moi.

M. le Maire : Ecoutez, si vous avez d'autres solutions, donnez-les nous !

M. RUFAT : M. le Maire, dans la délibération il y a cette indemnité et le droit d'entrée, il y a aussi les tarifs. Alors sur le droit d'entrée, quand même, j'ai bien entendu que c'était modique mais on verra un peu plus loin, lorsqu'on verra la convention qui lie la ville au centre culturel, qu'on demande la participation des bénévoles à la vie du centre. Or les bénévoles qu'on fait payer, c'est un peu original Le problème est que ce n'est pas une association, c'est un service municipal, et les gens qui vont venir au centre pour obtenir des informations, moi je trouve assez étonnant qu'on les fasse payer, mais bon !

Sur les tarifs, il y a un effort qui a été fait, je voulais le souligner l'établissement des tarifs se fait au taux d'effort, il y a plusieurs modifications par rapport à ce qu'on a vu et donc je tenais à le souligner parce qu'elles vont dans le sens de ce que l'on a essayé de défendre ici plusieurs fois. Le plafond minimum de revenus a disparu, c'est à dire qu'il n'y a plus d'effet seuil à l'entrée, effet seuil que j'avais dénoncé plusieurs fois. Il est retiré, c'est une très bonne chose. J'espère que vous allez l'étendre aux autres activités, c'est parfait, vous n'avez peut-être pas vu Monsieur le Maire ... je souligne que c'est une excellente idée, il ne faut pas le remettre.

M. le Maire : Pourquoi pas ?

M. RUFAT : Deuxièmement, pour atteindre le maximum, alors pour certains des tarifs, on arrive à 4.000 € maximum de revenus pour un enfant, c'est un peu rapide, mais pour certains autres tarifs, on arrive à 6.600 € pour atteindre le maximum. C'est beaucoup plus raisonnable. Donc cela prouve bien que l'on peut étaler un peu mieux la progressivité du taux d'effort pour faire en sorte que les classes moyennes, celles qui gagnent 3.000, 4.000, ne soient pas au maximum tout de suite.

Donc sur ces deux points, les taux d'efforts ont fait un progrès et ce serait bien qu'il y ait une extension sur les autres taux d'effort, avec ces règles-là.

M. CHARRIEAU : Je voulais juste revenir sur ce que M. Feuillade appelle « les pénalités financières » pour les quelques parents qui ne respectent pas leurs engagements. Je vous rappelle que chaque fois que des parents ne respectent pas les engagements, qui doit payer les éducateurs ou les animateurs qui sont présents pour rien, ou même qui doivent assumer le risque, s'il y a un risque pris parce qu'il n'y a pas assez d'animateurs pour les enfants ? Eh bien c'est tous les autres Antoniens, et donc je pense que pour 200 familles, il y a 65.000 Antoniens ou 64.800 Antoniens qui paient. Donc c'est aussi normal que ce soit les responsables, enfin ceux qui sont un peu moins respectueux de leurs engagements qui paient plutôt que tous les Antoniens.

M. MEUNIER : Il y a effectivement deux points dans cette délibération : l'un consacré pour partie à l'affectation des tarifs des activités intégrées par la ville au Centre social et culturel, et un autre qui prévoit un supplément de prix pour les enfants accueillis dans les centres municipaux de loisirs en cas de non-inscription ou de non-réservation.

Alors en ce qui concerne la fixation des tarifs des activités intégrées par la ville au Centre social et culturel, il est prévu que pour pouvoir s'inscrire aux différentes activités proposées au sein du centre social et culturel, payantes par ailleurs, la souscription d'une carte annuelle du centre est nécessaire au tarif de 5 € pour une famille et de 2 € à titre individuel.

Alors ça peut paraître faible comme tarif, il n'en demeure néanmoins que le centre social et culturel n'est pas une association, et par ce dispositif vous imposez effectivement un droit d'entrée difficilement compréhensible.

Quant aux tarifs des activités prévues, ils relèveront du taux d'effort, ce qui est un minimum.

En ce qui concerne les centres municipaux de loisirs, une pénalité de 10 € est prévue en cas de non-inscription ou de non-réservation. Alors ce qui ressort et le sentiment qui est donné par cette délibération, c'est votre volonté d'imposer de nouveaux tarifs municipaux, ou d'en augmenter artificiellement d'autres qui s'apparentent à des « impôts déguisés » finalement.

Mme DELPECH : Je reviens aussi sur ce droit d'entrée qui n'est pas très compréhensible surtout qu'on se trouve dans un quartier difficile. Si ce centre est ouvert à tous, je ne vois pas pourquoi on taxe encore les familles dessus étant donné que les activités sont payantes.

D'autre part, j'ai regardé sur internet les autres centres sociaux-culturels, il y en a beaucoup qui ne proposent pas de carte d'entrée, donc je ne vois pas pourquoi on resterait là-dessus.

En plus sur les tarifs, il n'y a aucune explication là-dessus : qu'est-ce que c'est qu'un tarif de sortie à la journée ? Est-ce que le déplacement est compris, les goûters, les billets d'entrée ? Ce n'est pas du tout clair pour savoir quels types d'activités sont proposés, quels types d'ateliers ? On a l'impression qu'on a fixé des tarifs comme ça sans savoir ce qu'ils recouvrent derrière. Donc je trouve que ce n'est pas correctement présenté.

Quant à la pénalité de 10 € évidemment... Est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir, ce serait une proposition, au moins deux avertissements avant que les familles...

M. le Maire : C'est fait, ils ont été avertis 36 fois !

Mme FAURET : Il y a un courrier qui a été préparé, qui a été fait, qui a été donné les mercredis ... il y a des familles qui tous les mercredis depuis le mois de janvier, février, ont ce courrier parce qu'elles ne se sont

pas inscrites. Je pense que des rappels, il y en a eu suffisamment, on ne peut pas en faire plus.

Mme SCHLIENGER : Je crois que l'on ne peut pas laisser M. Feuillade dire qu'Antony se moque des familles, bien au contraire, alors vous avez peut-être certains amis qui ont peut-être leur budget grevé par la diminution aussi des allocations familiales qui là, n'est pas du ressort de la ville ; ça, ça grève vraiment un budget, les impôts également, 10 € à côté de ça, je pense que c'est minime.

Et puis toutes les personnes que l'on peut rencontrer pour diverses demandes, ou dans les rendez-vous, les permanences qu'on a, tous les Antoniens nous disent qu'ils viennent ici pour le cadre de vie, parce qu'ils voient bien que la famille est au coeur des préoccupations, aussi bien pour les places de crèches, pour le CML qui est proposé, pour toutes les animations et activités, et également pour les garderies municipales qui commencent dès 7h30 le matin jusqu'à 19h, ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres villes. Les ATSEM par exemple, vous allez à Bagneux, il n'y a pas d'ATSEM en grande section, c'est vrai que c'est problématique quand il n'y en a pas, et on souhaite tous qu'il y en ait le plus possible. Vous allez pas très loin d'ici, regardez les prix des cantines, les prix de garderie, ils sont bien plus élevés aussi. Alors c'est vrai que quand ça augmente, ça ne fait jamais plaisir, mais on vous en a expliqué les raisons, c'est pour des raisons de sécurité, d'animateurs et d'enfants aussi à protéger.

Mme SANSY : Je ne vais non plus développer outre mesure mais je crois que les chiffres qui ont été donnés parlent d'eux-mêmes, quand vous avez 200 jeunes qui ne sont pas inscrits, cela veut dire pratiquement une vingtaine d'encadrants à mobiliser au dernier moment. Quand vous en avez 400 qui ne sont pas inscrits, c'est 40 personnes à trouver, il faut quand même à un moment donné raison garder.

Alors M. Meunier, je vous rappelle qu'il y a des commissions qui permettent de préparer très en détail les rapports qui sont présentés, donc le droit d'entrée a été expliqué par les personnes qui étaient présentes. Si, je suis désolée, Mme Bourgeois était également présente et elle a pu répondre à l'ensemble de vos questions sur cette thématique, donc on ne va pas développer, on ne va pas développer encore davantage ce soir sur cette question-là.

Pour vous donner aussi quelques précisions sur ce que recouvrent des sorties à la demi-journée ou des activités à la journée, je répète que ce centre social et culturel reprend des activités qui, pour une partie d'entre elles, existaient déjà. Donc il n'y a pas de changement à apporter. Vous savez très bien que quand l'activité est prévue par exemple sur la journée, le jeune n'arrive pas avec son petit-déjeuner, son pique-nique dans le sac à dos, etc. Ce sont déjà des choses qui sont encadrées habituellement et qui continuent à se pratiquer exactement de la même façon. Donc les tarifs n'ont pas été tirés au sort, ils ont fait l'objet de nombreuses réunions, ils ont fait l'objet d'échanges entre toutes les personnes qui ont contribué à leur élaboration, et donc ils vous sont présentés parce qu'ils ont été calculés également au plus juste.

M. ARIPA : Merci. Moi, c'est pour une explication de vote : Je ne suis jamais favorable à des augmentations, quoi qu'il en soit, en ce qui concerne cette augmentation de tarif, je pense qu'ils sont justifiés par une nécessité d'organisation. Et je voterai pour.

M. le Maire : Merci M. Aripa. Nous allons passer au vote. il y a deux délibérations :

- la première est sur les tarifs du centre social et culturel...

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions.)

- La deuxième porte sur les CML

(Vote à main levée sur les 10 € de pénalité : 42 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions.)

2 - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU CINÉMA LE SELECT

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Pour mieux comprendre le résultat d'exploitation du cinéma, pour mieux le suivre au fil des années, on va intégrer les dépenses et les recettes d'investissement dans le raisonnement en procédant donc à l'amortissement comptable de ces dépenses et de ces recettes d'investissement.

Il s'agit des recettes et des dépenses d'investissement consacrées à la construction hors acquisitions foncières comme il est précisé dans le document. Et pour répondre à l'objet de cette délibération, la durée d'amortissement retenue est de 20 ans. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette délibération. Merci.

Mme DELPECH : Dans l'introduction de votre rapport, vous faites apparaître le cinéma comme une activité commerciale rentable ou tout au moins censée s'équilibrer et non comme un lieu culturel à part entière déployant des activités de diffusion, d'animation, de formation et d'éducation à l'image, de rencontre avec les professionnels. Est-ce la porte ouverte en cas de baisse de fréquentation à un changement d'orientation du Sélect plus commerciale avec des tarifs élevés qui vont avec ?

M. le Maire : M. Médan, expliquez un peu les choses à Madame Delpech. Elle a besoin d'explications, elle n'a pas tout compris.

M. MEDAN : Je répondrai très vite : c'est effectivement la réglementation qui fait que généralement les cinémas font partie de l'activité culturelle, vous avez raison, mais légalement de l'activité concurrentielle. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est comme ça. Ce que vous dites est infondé, c'est-à-dire que ça ne changera rien. Le fait d'amortir, je dirai que c'est une délibération un petit peu technique, on va amortir, ça ne change rien et ça ne changera rien à la stratégie du cinéma, de la Directrice du cinéma de la ville concernant l'Art et Essai dont on sait qu'il est très attractif à Antony. Donc il n'y a pas lieu d'avoir d'inquiétude de ce côté-là.

Mme ROLLAND : Moi aussi je veux vous rassurer : il n'y a aucune raison que la ligne artistique du cinéma change. Le statut des cinémas est un statut compliqué. C'est vrai qu'il se situe au croisement entre le commercial et l'artistique. Maintenant le côté artistique et culturel du cinéma n'est absolument pas remis en cause et tout ce qui est prévu fonctionne très bien, ce n'est pas la baisse du taux de fréquentation que vous craignez qui nous, nous ferait, peur parce qu'au contraire le cinéma attire de plus en plus de monde et continue à très bien fonctionner, on explose les chiffres ; donc de ce côté-là vous pouvez être rassurée, il n'y a aucun souci à se faire.

M. le Maire : Pour continuer de vous rassurer, le problème est que le cinéma devient effectivement, excédentaire avant prise en compte des amortissements. Pendant de très longues années, pendant toute sa vie jusqu'à présent, jusqu'en 2015, le fonctionnement du cinéma coûtait à la ville bon an mal an 300.000 € quand il avait une seule salle, et 450.000 € pendant le temps du cinéma éphémère. Il coûtait beaucoup, il pesait sur les comptes de la ville. Et donc sur les impôts de la ville. Depuis que nous avons le nouveau cinéma, et grâce aux efforts de gestion qui ont été consentis par l'équipe du cinéma, et la bonne gestion du cinéma

effectivement, alliés à une très forte augmentation de la fréquentation, tout cela fait que le déficit est retombé à moins de 80.000 € l'an dernier et que cette année, la progression de la fréquentation étant de l'ordre de 20%, elle est même de 22% aujourd'hui, au dernier chiffre connu après 25 semaines de fréquentation, et elle nous fait craindre d'être en excédent. Alors il ne faudrait pas que le fisc qui considère que le cinéma est concurrentiel et soumis également à l'impôt sur les sociétés, enfin à l'impôt sur les bénéfices en tout cas, considère qu'il est vraiment soumis à l'impôt. Ce n'est pas vrai ! Si on tient compte des amortissements, et comme il a coûté 8 millions d'euros en vingt ans, vous calculez la somme annuelle, 400.000 €, là on peut être tranquille : le cinéma ne risque pas d'être bénéficiaire. Pour être bénéficiaire, un cinéma doit avoir des tarifs à 10 ou 12 €. Le nôtre avec 5 €, 5,20 ou 5,30 € de produit moyen, n'a aucune chance d'être jamais bénéficiaire. Mais je fais quand même observer qu'alors que l'ancien cinéma avait un record de fréquentation à 102.000, nous sommes montés à 218.000 l'an dernier et cette année, au rythme actuel on va dépasser les 250.000.

Donc le cinéma marche bien, Madame Delpéch n'a pas de raison d'avoir peur qu'il ferme, et donc le cinéma va maintenant avoir des résultats qui seront de vrais résultats avec ses amortissements, comme tous les cinémas de France et de Navarre.

M. Rufat, vous êtes rassuré ?

M. RUFAT : Un peu parce que je me disais que cet amortissement-là, on va l'avoir dans le budget, il va apparaître quelque part entre les recettes et les dépenses, et dans les deux, bien sûr... Il y a 400.000 € qui vont apparaître ?

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Si

M. le Maire : C'est une écriture d'ordre.

M. RUFAT : C'est la même somme pendant 20 ans qu'on va amortir.

M. le Maire : C'est une écriture d'ordre, uniquement, une écriture d'ordre.

M. RUFAT : Oui, 400.000 € d'ordre.

M. le Maire : D'ordre. Cela ne changera rien au résultat tel qu'on le connaît aujourd'hui.

M. RUFAT : On verra juste les 400.000 €

M. le Maire : C'est seulement à but fiscal.

M. RUFAT : Oui, pour éviter la TVA.

M. le Maire : Voilà. Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - SUPPRESSION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL VERSÉE AU TRÉSORIER PRINCIPAL DE LA COMMUNE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEDAN : Je crois que tout est dit. Nous souhaitons supprimer cette indemnité de conseil suite notamment, comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe, aux baisses de dotations, aux effets cumulatifs des autres mesures grevant le budget de la commune. Il nous apparaît nécessaire d'être plus raisonnables, on va dire, par rapport à ces indemnités. Donc il est demandé au Conseil municipal de supprimer l'indemnité de conseil versée à Mme Branger à compter du 1er juillet 2016, et à ses successeurs.

M. FEUILLADE : Je vais dire ce que j'en pense et ce que nous en pensons : cette délibération est purement et simplement scandaleuse ! Elle s'en prend d'abord à un fonctionnaire nommément cité dans cette délibération, ce qui n'est pas coutume. Et on est en train de dire : puisque l'Etat rétrécit les subventions, puisque l'Etat mène cette politique à l'égard

des communes, politique d'ailleurs que je ne partage pas, eh bien on va s'en prendre à un fonctionnaire. On va lui supprimer les indemnités qu'on lui versait de la même manière l'année dernière, pour le même travail ! Le même travail qu'elle faisait l'année dernière ! Le même travail qu'elle faisait l'année dernière, qu'elle faisait les années précédentes ! Cette Madame Branger qui faisait le même travail ! Et là aujourd'hui, on va lui dire : On va vous punir ! On va l'enlever parce que l'Etat ... Je trouve cela scandaleux ! Scandaleux et déshonorant ! Nous ne voterons pas une telle délibération parce qu'honnêtement, honnêtement s'en prendre aux fonctionnaires qui ne sont pas coupables des politiques de l'Etat, je trouve, nous trouvons que franchement c'est misérable !

M. CHARRIEAU : Moi, je voulais juste poser deux questions. Je voulais savoir si le trésorier payeur avait bien un salaire payé par l'Etat, ce qui me semble être le cas, pour que tout le monde soit clair ? Et puis je voulais savoir quels étaient les conseils qu'elle donnait à la ville ?

M. le Maire : Aucun conseil. C'est une tradition française que les collectivités locales paient des indemnités à des fonctionnaires de l'Etat qui ne font rien pour elles, et non pas à leur personnel, parce que c'est l'ensemble de la perception qui travaille pour la ville, ce n'est pas seulement le chef. Et là le revenu allait uniquement au chef, ce qui n'est pas quand même très normal.

Nous l'avons fait néanmoins pendant 30 ans, je n'étais pas toujours très fier de le faire, mais c'est une tradition qu'on n'a pas voulu arrêter. Premièrement le travail, ou plutôt l'absence de travail, le travail de la trésorerie est devenu de plus en plus mauvais récemment, et donc nous avons considéré que compte tenu du mauvais travail fourni par la trésorerie, et pas seulement des conseils, c'est le travail tout court fourni par la trésorerie, et par ailleurs du fait de la contrainte financière imposée désormais par l'Etat, il n'était pas raisonnable de continuer à verser des

sommes imméritées au trésorier principal. Et elles étaient imméritées déjà depuis bien longtemps !

M. CHARRIEAU : Je voulais juste rappeler que dans le privé depuis la crise, tout le monde se serre la ceinture, donc il est un peu normal aussi que des fonctionnaires, pour des travaux qu'ils ne font pas, soient dans le même cas. Voilà. Et il y a beaucoup d'autres fonctionnaires d'ailleurs qui en souffrent par ailleurs.

M. FEUILLADE : J'aurais aimé que vous vous sèriiez la ceinture quand vous étiez fonctionnaire !

M. MEUNIER : On peut légitimement s'interroger sur la justification du maintien aujourd'hui de l'indemnité de conseil qui était versée par les communes au trésorier principal de ces mêmes communes. Mais dans ce cas-là, pour la supprimer, il faut alors avoir l'honnêteté d'affirmer qu'elle n'est plus justifiée et n'a plus lieu d'être. Or ce n'est pas le cas dans le rapport joint à cette délibération. Vos arguments pour supprimer l'indemnité de conseil versée au trésorier principal de la commune sont la recherche des économies possibles compte tenu essentiellement de la baisse des dotations de l'Etat grevant le budget de la commune. Baisse des dotations de l'Etat il est vrai, scandaleuse, qui impacte la capacité d'investissement des collectivités territoriales, qui n'est pas sans conséquences sur les services rendus par ces mêmes collectivités et qui s'inscrit -mais c'est un autre sujet- dans la droite ligne des politiques voulues et menées par l'Union Européenne.

Il y a certainement d'autres moyens de faire des économies que de supprimer ces indemnités de conseil versées à un fonctionnaire. Ce n'est pas le meilleur message que vous puissiez adresser dans le cadre de la défense d'un service public. Je voterai donc contre cette délibération.

Mme DELPECH : Je suis d'accord avec la réflexion de M. Feuillade et je voulais juste rajouter qu'on ne vous a pas vu beaucoup protester lors de

la journée de l'Association des Maires de France lorsqu'il fallait demander des dotations supplémentaires à l'Etat. Mais ce n'est pas très étonnant puisque vous êtes en fait d'accord avec cette politique d'austérité, vous feriez pareil à leur place.

M. le Maire : Même pire !

Mme DELPECH : Pire, exactement !

Mme HAGEL : Je voudrais rappeler que Mme Buzelin et moi-même, nous avons toujours voté contre cette indemnité, pour des raisons précises...

M. le Maire : Oui, et aujourd'hui vous allez voter pour !

Mme HAGEL : Aujourd'hui je suis scandalisée par une chose : c'est qu'en plus les conseils sont retransmis et le nom de la personne est cité publiquement et dans les documents, et c'est vraiment absolument scandaleux ! Et de plus votre argumentaire dans les documents qui ont été présentés ne tient pas debout. Nous voterons contre.

M. MEDAN : D'une part, effectivement, je pense qu'il fallait que ce soit nominatif, ça va concerner par ailleurs le successeur de cette personne, d'une part, premier point.

Ce que je voulais dire aussi, vous l'avez dit avant que je n'intervienne, c'est que pendant des années, vous avez exprimé le fait qu'il ne fallait pas la verser, cette indemnité, et alors tout d'un coup, parce que l'on parle de ça, tout de suite, ce n'est pas bien ! C'est indigne, c'est injuste, toujours avec des adjectifs qui sont de plus en plus ridicules !

Je fais la même chose que vous, Monsieur Feuillade, j'emploie un adjectif excessif, voyez !

Et troisième point : dans le second paragraphe il est dit aussi qu'il s'agit de la qualité et l'offre des services rendus aux Antoniens. Donc Monsieur Meunier, on évoque cette question. Et on ne la passe pas en profits et pertes.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIÈRES

4 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°9 DE FONTAINE MICHALON A ANTONY

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHME : A la suite de l'enquête publique sur le dossier Massy-Valenton secteur Ouest et la suppression du passage à niveau, le préfet des Hauts-de-Seine demande l'avis du conseil municipal sur la situation du PN 9. Donc comme vous le savez, la ville d'Antony suit attentivement et avec beaucoup d'intérêt toutes les études qui ont été menées depuis des décennies pour la suppression de ce passage à niveau, malheureusement elles ont toutes échoué parce que ça défigurait le quartier.

C'est pareil pour ce projet-là ; certes il y a eu des avancées mais le projet actuel ne peut que dégrader considérablement le cadre de vie du quartier et des commerçants. On se souvient en avril 2014, lorsque RFF a procédé au changement des rails, à l'endroit du passage à niveau, qu'ils ont fermé le passage à niveau rue Mirabeau des deux côtés pendant dix jours et les commerçants ont perdu 25% de leur chiffre d'affaires. Donc imaginez les conséquences d'une fermeture totale de ce passage à niveau pendant deux ans, trois ans, il n'y aura plus aucun commerçant dans le quartier ! Et sans parler, sur un détail qui est aussi important pour la suite, du nombre de parkings, de stationnements, qui n'est pas restitué.

Donc nous rappelons l'opposition de la ville au projet Massy-Valenton secteur Ouest en général et on demande au conseil municipal d'émettre

un avis défavorable sur ce dossier de suppression de passage à niveau et sur la solution proposée par le maître d'ouvrage.

Et avant de laisser la parole et d'ouvrir le débat, M. le Maire je voudrais m'excuser, je suis arrivé en retard à la commission d'urbanisme à cause de problèmes de transports, j'avais deux-trois modifications à apporter à la délibération si vous me le permettez, c'est mineur :

Nous, on s'exprime sur le projet de suppression de passage à niveau et non pas sur la suppression elle-même du passage à niveau. Il faut être ... pardon, « con » pour refuser la suppression d'un passage à niveau qui est souhaitable pour tout le monde, donc je voudrais qu'on rajoute « sur le projet » de suppression de passage à niveau dans l'objet.

Au deuxième considérant, je voudrais remplacer ou reprendre les mêmes termes qui sont dans le rapport, dans le deuxième considérant, et mettre « considérant que malheureusement le projet présenté par le maître d'ouvrage » au lieu de mettre « ne s'intègre pas de manière harmonieuse dans son environnement », reprendre ce que j'avais mis dans le rapport : « dégrade considérablement le cadre de vie du quartier ».

Et à l'article 2 il faut bien préciser « projet Massy-Valenton secteur Ouest » parce que les travaux « secteur Est » sont déjà terminés. Merci.

M. MEUNIER : On ne peut qu'approuver bien sûr l'avis négatif que vous nous proposez d'émettre vis-à-vis du Préfet des Hauts-de-Seine sur le projet de suppression du passage à niveau Fontaine Michalon et sur les solutions proposées aujourd'hui par RFF. Des solutions qui effectivement dégraderont le cadre de vie de ce quartier et pénaliseront forcément le commerce.

Tout comme on ne peut qu'approuver la réitération de la demande d'abandon définitif du projet Massy-Valenton. Encore faudrait-il avoir une position cohérente au sein de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et ne pas avoir, lors de sa séance du 12 avril 2016, émis à

l'unanimité un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU d'Antony nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de la liaison Massy-Valenton secteur Ouest ; possibilité de réaliser des murs anti-bruit le long de la voie ferrée de 3 mètres de hauteur, et création d'un emplacement réservé pour le projet de suppression du passage à niveau de Fontaine Michalon.

Un avis favorable qui ouvre la voie à la déclaration d'utilité publique sur ce projet et par là-même à sa réalisation.

M. FEUILLADE : Je rejoins pleinement la proposition de Wissam. Effectivement, entre le rapport qui nous a été soumis et qui nous dit que le rehaussement d'un mètre des voies par rapport aux habitations, commerces, ne peut que dégrader considérablement le cadre de vie du quartier, et la délibération, il y avait effectivement, et Wissam a raison de le souligner, une dichotomie. D'un côté on nous dit « ça dégrade considérablement », et d'un autre côté le maire nous disait « l'ouvrage ne dégrade pas, de manière harmonieuse... »

M. le Maire : Non, le Maire parlait du rapport, j'ai contribué à l'élaboration du rapport et là, c'est la délibération issue du rapport.

M. FEUILLADE : Je sais bien. Monsieur le Maire, c'est vous qui proposez les délibérations au conseil municipal...

M. le Maire : Oui et le rapport également.

M. FEUILLADE : Oui, les rapports également, et donc je vous souligne, comme le fait Wissam, la dichotomie entre votre rapport et votre délibération.

M. le Maire : Absolument et vous avez raison.

M. FEUILLADE : Et je partage totalement...

M. le Maire : C'est très bien alors ...

M. FEUILLADE : Pendant dix ans on était opposés sur ce projet ...

M. le Maire : Mais non !

M. FEUILLADE : Mais si. Depuis deux ans vous nous avez rejoints et on s'en félicite, et ensemble on mène la bataille contre ce projet.

M. le Maire : Cela fait treize ans que nous, nous nous opposons au projet, sinon ce projet aurait été réalisé depuis longtemps ! Ce n'est pas vous qui allez empêcher le projet, M. Feuillade, ne vous voyez pas plus gros que vous l'êtes !

M. FEUILLADE : Je me rappelle d'une dame qui nous disait en 2003 aller se coucher sur les voies. Et elle ne s'est jamais couchée sur les voies, elle ne s'y couchera jamais. Je ne sais pas si vous savez de qui je parle ?

M. le Maire : Non !

M. FEUILLADE : Une attachée parlementaire aujourd'hui. Et elle ne s'est jamais couchée sur les voies, elle n'a jamais été plus loin que ce qu'elle avait dit. Et moi je me félicite M. le Maire ! Je me félicite qu'aujourd'hui nous soyons ensemble, unis, et je rejoins Wissam, il a tout à fait raison, on partage et donc on va voter.

Moi je vous propose, pour ne pas montrer que nous sommes des irréductibles : nous ne sommes pas des opposés irréductibles au TGV qui est un moyen qu'il faut développer dans notre pays, et donc à l'article 2 « réitère sa demande d'abandon définitif du projet Massy-Valenton », je vous propose d'ajouter « et la reprise des études et de la mise en oeuvre de l'interconnexion sud en souterrain entre Massy et Orly » qui a été délibérée, votée, concertée par des milliers et des milliers de gens dans la région Ile-de-France.

Donc nous ne sommes pas opposés, il faut effectivement que nous travaillions sur une interconnexion des TGV. Sinon, ce que l'on fait, c'est... comment je dirais, c'est un non-sens !

M. le Maire : Monsieur Feuillade, on est sur le passage à niveau, on n'est pas sur le TGV. Déjà on rappelle notre opposition sur le projet Massy-Valenton, mais arrêtons-nous là. Le sujet, c'est le passage à niveau.

M. FEUILLADE : Pour faire passer les TGV

M. le Maire : Non ! Pas du tout !

M. FEUILLADE : Le passage à niveau pour faire passer les TGV.

M. le Maire : Non, tous les trains, et surtout le RER C.

M. FEUILLADE : M. le Maire, vous savez bien, M. le Maire, vous êtes un expert de la SNCF, vous savez bien qu'il n'y a pas de TGV sans suppression de ce passage à niveau ! Pourquoi ? Parce que si on fait passer des TGV comme ils veulent les faire passer, le passage à niveau sera fermé la moitié de la journée !

M. le Maire : Mais non, mais non !

M. FEUILLADE : Mais si, vous le savez bien !

M. le Maire : Des TGV, il en passe de moins en moins, M. Feuillade, il en passe de moins en moins !

M. FEUILLADE : Mais non ! Aujourd'hui il y en a de moins en moins mais demain il y en aura de plus en plus !

M. le Maire : Mais non, mais non ! Il en passe de moins en moins. Tout le monde le sait à part vous ! La SNCF maintenant fait des bus !

M. FEUILLADE : Alors je termine : préservons notre avenir et dans cette délibération, en même temps, ça ne mange pas de pain, demandons, comme les citoyens d'Antony, comme les habitants d'Antony l'ont demandé, la reprise des études et la mise en oeuvre de l'interconnexion sud TGV.

M. le Maire : Non. On sort du sujet. L'avis demandé par le Préfet, c'est sur la suppression du passage à niveau, alors Mme Delpech a la parole ... si elle reste dans le sujet bien sûr.

Mme DELPECH : Je reste sur le sujet tout en étant d'accord que ça compléterait bien la délibération ... Je voudrais rajouter quand même que je voterai l'avis tout en regrettant la suppression de ce projet qui retardera encore la suppression du passage à niveau, suppression pour laquelle

André Aubry s'était battu pendant toute la durée de son mandat. A l'époque d'ailleurs, c'est une remarque, la SNCF prétextait un manque de financement alors qu'aujourd'hui la dangerosité de ce passage fait partie de ses arguments pour la réalisation de la ligne Massy-Valenton.

M. le Maire : Je voudrais simplement répondre à une critique qui était faite au vote de l'autre jour, du territoire : si le territoire a donné un avis positif sur le PLU, c'est pour permettre de construire des murs anti-bruit. Alors je sais que vous êtes contre les murs anti-bruit, mais si d'aventure le Gouvernement socialiste passait outre à notre opposition et nous imposait le projet Massy-Valenton, eh bien au moins on aurait des murs anti-bruit. Si on refusait la possibilité de faire des murs anti-bruit, franchement on se tirerait une balle dans le pied et je n'ai pas envie de prendre cette responsabilité auprès des riverains. Il faut dire aux riverains que c'est vous qui avez voulu la prendre, cette responsabilité ...

M. FEUILLADE : Et votre gouvernement LR s'engage en 2017 à ne pas le faire ?

M. le Maire : Nous verrons. Passons au vote. Qui est-ce qui est Pour ?

Mme HAGEL : Mais tout le monde est Pour ! Mais on aurait pu demander le passage en souterrain dans le rapport parce que le passage en souterrain, c'est la solution ...

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - CESSIION PAR LA VILLE A LA SOCIÉTÉ ICADE DE LA PARCELLE I 129 DE 23M² SISE AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À ANTONY

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Pas de question ? M. Meunier vous avez une question là-dessus ? 23 M² !

M. MEUNIER : Simplement une explication de vote puisque cette cession

est indissociablement liée au projet que vous portez sur les terrains de la résidence universitaire d'Antony, vous comprendrez bien sûr que je voterai Contre.

M. le Maire : Le Front national est Contre ? Le Front National est vraiment Contre ? Vous êtes sûr ?

M. MEUNIER : Oui, tout à fait.

M. le Maire : Ah bon ça alors !

M. FEUILLADE : Je ne suis pas sûr que je sois Contre, comme l'est ... « l'autre ».

M. le Maire : « L'autre » ?

M. SERIN : Il était votre ami il n'y a pas encore bien longtemps !

M. FEUILLADE : Non, il n'a jamais été mon ami, jamais. On ne va pas polémiquer là-dessus, mais mes amis, ce sont mes amis. Ok ?

Moi j'ai juste une question : Sur les 179 logements étudiants ...

Philippe, ne provoque pas parce que je sais qu'il est plus proche ami de toi que de moi.

M. SERIN : Il a souvent voté comme toi !

M. FEUILLADE : Philippe, ne me provoque pas, Philippe, ne me provoque pas, Ok ?

M. le Maire : Mes chers collègues, calmons-nous, calmons-nous.

M. SERIN : Ne dis pas « l'autre », c'est un élu comme un autre et moi, je respecte tous les élus.

M. FEUILLADE : Eh bien pas moi ! Il y a des gens que je ne respecte pas, c'est pas bien, je n'irai pas plus loin...

M. le Maire : M. Feuillade, nous nous égarons ...

M. FEUILLADE : Non mais c'est lui qui m'a provoqué ! Comme le dit mon copain, « ne te laisse pas déstabiliser par Philippe ».

Sur les 179 logements étudiants, je voulais avoir la certitude que ce sont 179 logements étudiants du service public, HLM, etc...

M. le Maire : Comment ça ?

M. FEUILLADE : Et que ce ne soit pas 179 logements comme on trouve maintenant un peu partout, faits par des opérateurs privés. De quoi s'agit-il exactement ?

M. le Maire : Vous savez bien que c'est le CROUS qui est en charge des logements étudiants On a même voté hier au conseil territorial une délibération sur les relations entre le CROUS et le territoire ! Il fallait venir, M. Feuillade !

M. FEUILLADE : Eh bien M. le Maire, si vous en rendiez compte à votre conseil municipal...

M. le Maire : Madame Hagel ne vous l'a pas dit ?

M. FEUILLADE : Si vous saviez faire preuve d'un tout petit peu de démocratie et que vous disiez : voilà ce que j'ai fait hier au conseil de territoire, ça nous aiderait bien ! Mme Hagel était là, mais elle n'est pas maire encore ! Elle le deviendra certainement un jour mais elle ne l'est toujours pas ! Le maire nous dit : ça a été voté avant-hier mais nous, on n'en sait rien !

M. le Maire : Conclusion ?

M. FEUILLADE : Conclusion : Je ne voterai pas cette délibération ...

M. le Maire : Comme M. Meunier alors !

M. FEUILLADE : M. le Maire, arrêtez !

M. le Maire : Vous êtes inséparables !

M. FEUILLADE : Pardon ?

M. le Maire : Inséparables !

M. FEUILLADE : Non, moi, avec M. Meunier on n'est pas inséparables. M. Meunier, il fait tout pour que vous restiez en place. Ok ? Cela suffit, ça suffit M. le Maire ! Vous nous connaissez suffisamment, vous connaissez notre attachement à la démocratie républicaine

M. MARTIN : Je sais que c'est une délibération importante qui porte sur

23 M2, je le rappelle ...

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 voix Contre et 6 Abstentions.)

6 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 185 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC A ANTONY CADASTRE CI 24

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : M. Feuillade, vous avez la parole. Vous êtes particulièrement en forme aujourd'hui !

M. FEUILLADE : Je suis désolé mais ce sont des secteurs qui m'intéressent particulièrement. Je voudrais savoir si c'est Antony Habitat qui sera éventuellement le constructeur de ces logements et à quelle échéance parce qu'à ce jour le conseil d'administration d'Antony Habitat n'en a pas été informé. Donc évidemment c'est une très très bonne acquisition ...

M. le Maire : Monsieur Martin va vous répondre, il connaît bien Antony Habitat.

M. MARTIN : A ce jour c'est une acquisition, une réserve foncière puisque pour je dirais aller plus loin bien sûr, on est liés aux deux parcelles mitoyennes. Donc tant que ces deux parcelles mitoyennes n'ont pas une situation définitive, on ne peut pas encore engager le projet ; mais il est sûr que dans le cadre de la mixité sociale que l'on souhaite dans ce quartier, Antony Habitat bien sûr sera le partenaire de ce programme.

M. le Maire : Et on vous en parlera un jour au conseil.

M. ARIPA : J'avais une question en ce qui concerne le prix. On ne donne jamais le montant des frais. C'est toujours le montant hors frais sur les rapports.

M. le Maire : Oui.

M. ARIPA : C'est comme ça ?

M. le Maire : Il n'y a pas de frais d'agence, c'est acheté directement.

M. ARIPA : Il n'y a pas de frais d'agence ?

M. le Maire : Non.

M. ARIPA : D'accord. Sur le document des Domaines, il est indiqué qu'il y avait une marge de négociation de 10%...

M. le Maire : Oui. En plus ou en moins.

M. ARIPA : Oui.

M. le Maire : Et là en l'occurrence c'est quoi ?

M. MARTIN : Là, on est au prix des Domaines, au prix juste.

M. le Maire : Au prix juste.

M. ARIPA : D'accord. Et quand on donne une marge de négociation, c'est en plus ?

M. le Maire : En plus ou en moins.

M. MARTIN : C'est plus ou moins 10% par rapport au prix fixé par les Domaines qui était dans le cas présent de 350.000 €

M. ARIPA : D'accord. Donc on n'a pas demandé que le prix baisse de 10% ?

M. MARTIN : Non.

M. FEUILLADE : Et pourquoi ce n'est pas en moins ? J'ai compris que ce n'était pas en plus, mais ce n'est pas en moins non plus !

M. le Maire : Parce que la négociation est comme ça.

M. MARTIN : Non seulement la négociation est comme ça, mais que ce soit en plus ou en moins, bien sûr la variation doit être justifiée.

M. le Maire : Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**7 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN
APPARTENANT À L'ÉTAT SITUÉE ENTRE L'A86 ET LE CIMETIÈRE
A ANTONY**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Y-a-t-il des questions ? M. Feuillade.

M. FEUILLADE : Une réflexion sur ce terrain : si j'ai bien compris, on n'en achète qu'une partie ?

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : On achète une partie de ce terrain qui, vu le terrain tel qu'il est, en l'état, est une friche jamais entretenue, un dépotoir, et donc on en achète une partie. Ma question est donc : est-ce que l'Etat enfin entretiendra l'autre partie ? Ou qui l'entretiendra ? C'est ma première question parce que il faut voir dans l'état où c'est !

Deuxième question : si on regarde effectivement comme d'habitude l'avis des Domaines, ils sont rigolos, les Domaines, ça devient rigolo !

M. le Maire : Ce n'est pas nouveau.

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas nouveau mais enfin ce sont les services de l'Etat, à chaque fois on le dit, à chaque fois je le dis, mais ces gens-là, il faut arrêter quoi ! Je vais vous lire le truc : « mutations récentes de terrains à bâtir situés à proximité », mais ce n'est pas un terrain à bâtir ! Ce sont les délaissés de l'autoroute ! Mais ces gens sont fous furieux, et on continue à les payer ! Et on continue à les payer ! Mais ça suffit !

Mais je le dis ! Je l'ai dit à Antony Habitat, je le dis partout ! Mais ils sont fous ces gens ! N'importe quoi !

M. le Maire : Il s'agit de terrains à bâtir officiellement.

M. FEUILLADE : De terrain à bâtir ? Alors à 25 € ce n'est pas cher ! Alors si vous m'en vendez un 25 € à Antony, j'achète tout de suite ! Ces gens

sont fous !

M. le Maire : Vous allez bâtir là-dessus ?

M. FEUILLADE : Non mais ces gens sont fous. Mais ma question n'est pas là : qui entretiendra l'autre partie ? Parce que nous, on a un chèque de 1.500 m², et qui entretiendra l'autre partie ? Parce que s'ils le laissent dans l'état où il est aujourd'hui, c'est abominable !

Autre question que je pose : c'est la traversée puisque ce terrain, enfin ce passage va traverser l'avenue ... moi j'y suis allé, je vais vous dire une chose : honnêtement je ne suis pas un grand piéton, un grand sportif comme l'est Pierre, mais j'ai couru pour traverser la rue ! Et moi je pense qu'il va falloir protéger ...

M. le Maire : Mais elle est faite, la traversée ...

M. FEUILLADE : Eh bien si elle est faite, je vais vous dire un truc : les gens ont intérêt à faire le sprint en traversant !

M. le Maire : Pourquoi ?

M. FEUILLADE : Parce c'est trop dangereux. Tel qu'il est fait, je vous le promets, c'est dangereux. Je vous le dit comme je l'ai vécu : il faut aménager d'une autre manière pour que les piétons, les coureurs, etc... qui vont aller d'un point à un autre puissent traverser, il faut l'aménager. Il faut le sécuriser parce qu'aujourd'hui ce n'est pas suffisamment sécurisé.

M. le Maire : Il y a déjà un plateau qui a été réalisé.

M. FEUILLADE : Cela ne suffit pas, M. le Maire.

M. le Maire : Si ça ne suffit pas, on verra,

M. FEUILLADE : C'est une simple réflexion que je vous fais, et ce n'est pas du tout une critique ... mais je vous dis, il y a un virage ...

M. le Maire : D'accord.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas suffisamment sécurisé.

M. le Maire : Mme Précetti, votre avis ?

Mme PRECETTI : Par rapport à l'entretien de l'Etat, il faudrait le leur

demander, moi je ne suis pas l'Etat pour savoir s'ils entretiendront ou pas.

Quant à la traversée piétonne, elle a déjà été largement ... enfin, ce morceau, cette portion de rue, a été déjà largement sécurisée par le rond-point, la sortie de la rue Emile Glay, par exemple, qui était quasiment impossible à certaines heures ; donc ce rond-point a quand même permis déjà de ralentir la circulation. Alors vous, vous n'avez peut-être pas réussi à traverser, mais enfin vous n'êtes pas le seul non plus à passer par là ... Moi je passe souvent par là, je passe y compris en vélo et ...

M. le Maire : Vous êtes plus jeune !

Mme PRECETTI : Je cours plus vite !

M. FEUILLADE : Oh M. le Maire ! Si vous dites ça, pour vous alors il va falloir mettre un système un peu plus protégé que le mien !

Mme PRECETTI : Si effectivement une forte circulation passe par là et qu'on estime qu'effectivement, il y a peut-être insuffisamment de sécurité, ça pourrait être réétudié.

M. FEUILLADE : Comme au carrefour de l'Aubépine ?

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE 1 RUE DE TIGNES CADASTRÉE BH 188 ET 191 APPARTENANT A MONSIEUR TRAN NGOC HUNG -

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

M. MARTIN : Cette propriété au 1 rue de Tignes, nous avons décidé de l'acquérir, c'est un pavillon sur une superficie de 374 m2.

Je vous rappellerai que notre volonté depuis de nombreuses années est de revaloriser ce quartier du Noyer Doré en y développant la mixité sociale mais aussi en l'équipant d'équipements de qualité comme le centre sportif Tabarly, comme la Médiathèque, la Maison du Mont-Blanc. Nous sommes donc dans la continuité de cette valorisation. En effet, il apparaît nécessaire d'acquérir cette parcelle, la ville étant déjà propriétaire de la parcelle voisine. Cette acquisition nous permettra de développer de nouvelles structures municipales. Cette parcelle constituera une réserve foncière dans l'attente d'un projet précis.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de cette propriété sise 1 rue de Tignes au prix de 370.000 € et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférent.

M. FEUILLADE : D'abord on nous dit : on achète. Pourquoi pas ? Pour faire une réserve foncière, mais on ne connaît pas le projet. Vous le dites, d'ailleurs ...

M. le Maire : Il n'y a pas de projet.

M. FEUILLADE : Pas de projet, non.

M. le Maire : Une réserve foncière, ça veut dire une absence de projet.

M. FEUILLADE : Oui, bien sûr. Donc on vous proposera plus tard, on vous l'avait proposé d'ailleurs tout à l'heure sur la zone d'activité pour faire des réserves foncières, pour bloquer effectivement la spéculation immobilière.

Là, en l'espèce, j'y suis allé, j'ai rencontré un certain nombre de personnes ...

M. le Maire : Oh là là ! Vous m'effrayez !

M. FEUILLADE : Mais enfin, M. le Maire ! Vous aussi, ... Vous n'y allez pas aussi souvent que moi, ça, c'est vrai ! Et je me suis rendu compte que vous êtes propriétaire de deux pavillons d'un côté, un pavillon de

l'autre, et en vérité, il faut dire les choses comme elles sont, vous encerclez la mosquée ! Et c'est ça votre projet ! Et c'est ça votre projet ! Alors moi j'ai été les rencontrer, on m'a dit : surtout ne dis rien ... Mais c'est ça votre projet ! Votre projet c'est : il ne faut pas dans ce secteur ... il faut avoir le courage de le dire ! Il faut avoir le courage de le dire : votre projet, puisque vous n'en avez pas aujourd'hui, c'est de bloquer... Effectivement les uns et les autres, on peut avoir une opinion, on peut avoir un avis là-dessus, mais il n'y a pas d'autre raison aujourd'hui d'acheter ces pavillons que de s'opposer à la présence d'un lieu de culte qui ne vous convient pas.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? M. Aripa.

M. ARIPA : Alors, dans le même sens mais pas pour les mêmes raisons, je dirai qu'à vrai dire je ne comprends pas le manque de projet. Quelle proposition ? Quelle idée ? Est-ce qu'il y a une idée ? J'ai posé la question en commission, on ne m'a pas répondu, oui plutôt on m'a dit : il n'y en a pas.

M. le Maire : Non il n'y a pas de projet.

M. ARIPA : Mais j'ai du mal à comprendre qu'il n'y ait pas un projet justement sur un secteur ...

M. le Maire : Non, il n'y a pas de projet pour le moment. Un jour il y aura peut-être un projet mais pour l'instant, non. Simplement, ce secteur-là, nous souhaitons qu'il soit bien valorisé à l'avenir et donc on fait une réserve foncière. Quelquefois vous nous reprochez de ne pas faire assez, maintenant là vous nous dites qu'on en fait trop !

M. MARTIN : Une réserve foncière en mitoyenneté avec une parcelle qui nous appartient déjà, et donc qui nous donne une surface qui nous permet d'imaginer des projets. Parce que sinon, si la surface est trop réduite, on ne peut pas faire grand-chose.

M. ARIPA : Mais justement, quel type de projet ? Il n'y a pas de type, il n'y a pas d'idée ... Voilà.

M. le Maire : Non, il n'y a pas. On n'en a pas. Mme Hagel on passe au vote ?

Mme HAGEL : Oui mais je trouve que le bien vivre ensemble dans ce quartier est une chose importante.

(Vote à main levée : délibération adoptée avec 42 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

III – TRAVAUX - CONTRATS

9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA VILLE DE BOURG-LA-REINE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES COTTAGES À BOURG-LA-REINE

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

M. le Maire : Monsieur Fouquet a de nouveau la parole pour l'adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique temporaire entre la ville d'Antony et Bourg-la-Reine pour le réaménagement de l'avenue des Cottages à Bourg-la-Reine et aussi Antony. Ce n'est pas que Bourg-la-Reine comme l'indique le titre, parce que sinon, on ne participerait pas. C'est Bourg-la-Reine et aussi Antony.

M. FOUQUET : Oui. C'est une petite partie sur Antony, une plus grande sur Bourg-la-Reine.

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Merci M. Fouquet. Des questions ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - ADHÉSION DE LA VILLE D'ANTONY A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU)

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Je ne vois pas l'intérêt pour la ville d'adhérer à cette association puisque nous avons, je crois, des services performants, qui peuvent très bien...

M. le Maire : Merci Mme Delpech.

Mme DELPECH : ... qui peuvent très bien s'inspirer, non mais s'inspirer aussi de cette grille qui est accessible sur internet, sur le Web. C'est facilement accessible et nos services sont compétents.

M. RUFAT : Bien sûr que c'est accessible sur le net mais j'imagine que si on l'utilise on doit être adhérent à l'association, sinon il y aura des histoires de droit de propriété ou droit de propriété intellectuelle.

Il y a ce point-là mais il y a aussi le fait, j'imagine et je le souhaite, qu'adhérer à cette association, ce n'est pas simplement mettre 1.200 € sortis de la poche du trésorier payeur général, ça nous permettrait de payer comme ça beaucoup d'associations...

M. le Maire : Des dizaines !

M. RUFAT : C'est ça, on peut en faire plusieurs ! Mais c'est aussi partager avec les autres communes les cultures, les bons procédés, peut-être les astuces qui permettent d'avoir une ville plus propre...

M. le Maire : C'est ça, oui.

M. RUFAT : Et donc il y a une grille qui est mensuelle, si j'ai bien compris, ce serait bien que le résultat de cette grille soit sur le site de la ville et qu'on ait le suivi du résultat du travail qui est fait en fonction de ce travail ...

M. le Maire : Bien sûr. Vous avez parfaitement raison, il faut communiquer sur le sujet. C'est important.

M. FEUILLADE : Je ne veux pas contredire mon éminent collègue mais je trouve franchement, franchement ... pour savoir si la ville est propre, est-ce qu'on a besoin d'adhérer à une association qui regarde si les villes sont propres, et comment il faut faire pour les rendre propres ?

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet. C'est hors sujet Monsieur Feuillade.

M. FEUILLADE : Mais si, c'est le sujet, demandez aux gens, demandez aux citoyens, ils vont vous le dire ! Vous le savez bien si la ville est propre ! Demandez aux gens des services techniques ! Quand ils passent dans les rues, etc... ils voient si la ville est propre. Alors est-ce qu'il faut adhérer à une association pour savoir comment il faut faire, ou ce qu'il faudrait faire et comment on a fait pour rendre la ville propre ? Cela suffit ! Au même moment, au même moment où on nous dit : il faut faire des économies partout, etc... l'Etat nous serre, etc... et là vous nous proposez, évidemment c'est 1.200 €, là 1.200 €, après c'est 1.000, après c'est 4.000 !

Moi je pense que pour voir si une ville est propre, il suffit de se balader dans la ville. Et vous allez voir. Alors après, pour ramasser les papiers, pour ramasser les ordures etc, ce n'est pas très compliqué ; d'abord il y a une grande partie qui est déléguée, ce n'est pas très difficile, vous n'avez pas besoin de payer des études ou des associations pour aller voir si la ville est propre ! Moi je vous dis : c'est de l'argent dépensé à ne rien faire. C'est de l'entre-soi.

M. le Maire : Ecoutez, le sujet n'est pas de savoir si c'est propre. Le sujet, c'est de savoir comment font les autres pour arriver à rendre leur ville encore plus propre.

Aujourd'hui avec l'absence de recours aux produits chimiques, avec les produits phytosanitaires, comment fait-on pour traiter l'herbe qui pousse sur le trottoir ? Comment s'y prennent les autres villes ? Comment s'y prend Versailles, vu que c'est elle qui a donné apparemment l'exemple,

comment fait-on pour traiter des difficultés comme celle-là, ne plus avoir d'herbe sur les trottoirs, sans avoir recours aux produits chimiques ? C'est ça qu'on apprend. Ce n'est pas pour voir si elle est propre, c'est pour trouver les bonnes méthodes, et pour ça il faut parler à ceux qui font mieux que nous. Donc on va s'attacher à donner effectivement les résultats de nos travaux et les améliorations qu'on aura réussi à mettre en oeuvre grâce à cette association.

M. FEUILLADE : Vous allez au centre de formation des personnels communaux.

Mme HAGEL : Moi je ne suis pas hostile à cette association, simplement quand on parle aux Antoniens, qu'est-ce qu'ils nous disent ? On ne peut pas passer sur les trottoirs, et il n'y a pas de bancs quand on a besoin de s'asseoir et qu'on est une personne âgée.

M. le Maire : C'est un autre sujet, ce n'est pas le sujet.

Mme HAGEL : Voilà ce qu'ils disent. Ils ne disent pas que ce n'est pas propre.

M. le Maire : Il y en a qui le disent. Il y en a qui le disent, Mme Hagel, si. Notamment sur l'herbe. Et ça, c'est le contrecoup de l'absence de produits chimiques.

Mme HAGEL : C'est un changement de culture, M. le Maire. C'est de l'éducation !

M. le Maire : Oui mais comment faire mieux sans produits chimiques ? C'est le sujet. Et là, on a à apprendre sur ce que font les autres.

Mme HAGEL : Oui, c'est le changement de culture. Et je trouve cela très beau. Il va falloir que nous changions dans beaucoup de domaines.

M. LE BOURHIS : Non mais en plus, il ne faut pas réduire une participation à cette association à ce que vous disiez, M. Feuillade. Là c'est un peu ridicule. Mais vous avez également la possibilité de bénéficier des campagnes de communication parce qu'effectivement il y

a beaucoup de gens qui se demandent pourquoi l'herbe pousse sur les trottoirs ? Pourquoi on laisse venir beaucoup plus haute la pelouse qu'auparavant ? Je pense qu'il faut communiquer et sur ce point-là je crois que vous nous avez fait quelques reproches à certains moments. Eh bien il me semble que ça vaut la peine que nous apprenions peut-être à mieux communiquer et donc avoir recours à une association, c'est très bien.

M. ARIPA : Moi je suis par contre étonné sur le fait qu'Antony est liée à un département, à une région, je suis étonné que l'on soit contraints de passer par une association pour évaluer et partager, etc... Je veux dire que d'autres communes sont autour de nous, je répète, il y a un département, il y a une région, personne ne travaille au niveau du Département et de la Région sur ces sujets ?

M. le Maire : La Région n'a pas de rôle du tout, non, je vous assure, personne n'est compétent dans ce domaine-là, personne ! C'est un sujet nouveau qui vient juste d'apparaître parce que maintenant on n'a plus recours depuis quelques années aux produits chimiques, c'est un sujet nouveau et donc on parle avec les autres. Le Département, lui, n'a pas du tout de compétences là-dessus. Il s'occupe des collèges le Département, il s'occupe du social, mais pas franchement de l'herbe sur les trottoirs. On passe au vote.

(Vote à main levée : 46 voix Pour et 3 voix Contre).

11 - ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET D'UNE BORNE DE RECHARGE DESTINÉS A LA VILLE D'ANTONY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIPPAREC ET DE L'AVÈRE-FRANCE (ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE)

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LE BRIS : Je voulais juste revenir sur la première phrase du rapport. Evidemment on peut saluer que dans un effort d'exemplarité, les services de la ville souhaitent faire évoluer le parc vers des véhicules plus propres, et que dans cette démarche elle fasse appel aux financements disponibles, simplement la première phrase qui dit : « dans le cadre du développement de la mobilité électrique sur le territoire de la commune », je voulais simplement souligner que ça ne peut pas s'arrêter là, ça ne s'arrête pas là, et donc j'avais des questions concernant le développement prévu de l'implantation de bornes de recharge, mais aussi sur le vélo électrique qu'il serait particulièrement bienvenu d'aider à acquérir pour les Antoniens, et je voulais à ce sujet revenir sur une délibération qui a eu lieu au conseil du territoire Vallée Sud Grand Paris cette semaine puisqu'ils ont décidé l'abrogation d'une subvention qui était en place dans l'ancienne communauté d'agglomération Sud de Seine, et Sceaux à côté de nous octroie aussi jusqu'à 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, donc ma question était : c'est très bien ces deux achats et leur demande de subvention, c'est très bien, mais que comptez-vous faire au-delà pour vraiment développer la mobilité électrique et notamment le vélo ?

Mme PRECETTI : Sur les bornes de charge il faut savoir quand même que les Auto'Lib sont des bornes de charge, il y a actuellement quatre stations et bientôt une cinquième, donc ça fait $5 \times 6 = 30$ ou même plus bornes de charge. Tout le monde, toutes les voitures qui ne sont pas forcément des Auto'Lib peuvent les utiliser, moyennant un abonnement. Sur le territoire, je pense qu'il y en a quand même quelques-unes. Et elles sont d'ailleurs assez fortement utilisées. A Antony je crois que j'avais le nombre, je vous le retrouverai sûrement mais en tout cas on a des Antoniens qui s'abonnent uniquement justement pour la charge

électrique. Donc elles sont utilisées à ces fins-là.

Ensuite, sur le vélo électrique, ce sont des sujets qu'à mon sens, il faut aussi laisser à l'économie privée. Il y a un certain nombre d'endroits où effectivement des acteurs privés sont capables de proposer des locations de véhicules électriques ; à nous peut-être collectivité, certainement même collectivité, de permettre leur implantation, de favoriser leur implantation, mais je pense que l'on ne peut pas se substituer à tout, la collectivité n'est pas là pour se substituer à tout, et entre autres, aux initiatives privées.

Mme LE BRIS : Ce serait une aide au financement. Là vous demandez bien une aide pour acheter ces deux véhicules-là...

Mme PRECETTI : Sur l'aide au financement, je peux vous répondre aussi qu'avec ou sans financement, les vélos électriques sont en augmentation au niveau des achats de 40% par an depuis trois ans ; on est à 100.000 vélos vendus l'année dernière, avec ou sans subvention. Donc ce n'est pas une histoire de subvention. Si l'on veut faire du vélo électrique, on s'en achète un comme lorsqu'on a besoin d'une voiture pour aller travailler, on s'achète une voiture pour aller travailler. On s'en achète un également. Ce n'est pas forcément lié à une subvention. De ce point de vue-là, d'ailleurs, les vélos hors électrique sont aussi en nette augmentation de vente puisque l'année dernière je crois, en 2015, il a été vendu 3 millions de vélos, soit pas loin de deux fois plus que de voitures.

M. le Maire : Pas besoin d'aider, les gens achètent tout seuls. Là c'est lié à autre chose : c'est un achat public. Vous demandez d'aider les achats privés, nous on consacre les subventions à l'achat public. On demande une subvention publique à un achat public.

Mme HAGEL : Le problème, c'est de savoir si on fait des choix sur l'avenir ? C'est-à-dire si on incite les gens à utiliser ...

M. le Maire : Pas besoin d'inciter ! Il n'y a rien à inciter ! Ils incitent tout

seuls les gens ! Tout seuls ! Ils achètent tout seuls !

Mme HAGEL : Les chiffres que nous donne Mme Précetti sont très intéressants et montrent bien qu'il y a une partie de la population qui grandit chaque année, qui est consciente des enjeux que pose la mobilité aujourd'hui. Et que pour des raisons soit personnelles, soit plus philosophiques, c'est-à-dire qu'ils sont bien conscients de la nécessité de limiter l'utilisation de la voiture, eh bien pourquoi n'envisage-t-on pas sur Antony des politiques, pourquoi ne travaille-t-on pas, pourquoi n'étudions-nous pas sur Antony la possibilité de l'ouverture de ce que l'on appelle Vélib' 2 qui n'a rien à voir avec Vélib' 1, c'est autre chose ?

M. le Maire : Non !

Mme HAGEL : Vélib' 2, avec justement des véhicules avec assistance électrique qui permettent de faire des distances plus importantes

M. le Maire : Mme Hagel, est-ce que vous connaissez le prix qu'il faudrait payer pour avoir Vélib' à Antony ? 1 million et demi, 1 million à 2 millions d'euros minimum !

Mme HAGEL : Mais la logique économique ne peut pas être la seule ...

M. le Maire : Toutes les villes qui avaient choisi le Vélib' jusqu'à présent arrêtent parce que jusqu'à présent, c'était financé par la ville de Paris, maintenant elles arrêtent parce qu'elles doivent payer et elles n'en ont pas les moyens

Mme HAGEL : Mais non, elles refinancent à 1,5 M€ !

M. le Maire : Non, c'est fini !

Mme HAGEL : J'ai regardé sur internet tout à l'heure. Elles refinancent à 1,5 M€

M. le Maire : C'est fini ! Non !

M. FEUILLADE : M. le Maire, si je peux me permettre, le Vélib', je suis désolé, c'est un peu nous, c'est... pas une pétition mais un appel aux citoyens d'Antoniens pour connaître quel est leur point de vue. Il y a 300,

325 ou 330 personnes qui montrent un intérêt au Vélib'. Nous, on ne dit pas « à tout prix Vélib' », on dit qu'il faut faire comme Sceaux, Bourg-la-Reine, il faut faire une étude. Il faut faire une étude pour voir ...

M. le Maire : Non, c'est fini ! L'étude c'était bon à l'époque où c'était Paris qui payait, grâce à la publicité. Paris n'a plus le droit maintenant de financer le Vélib' par la publicité.

M. FEUILLADE : M. le Maire, on demande une étude. On demande effectivement de voir comment ...

M. le Maire : Non !

M. FEUILLADE : Mais vous l'avez bien fait pour Autolib' ! Vous l'avez bien fait pour Autolib' et ça a coûté combien ? 400.000 € à la ville. Avant un retour sur investissement. Donc nous, ce qu'on vous demande ...

M. le Maire : M. Feuillade, non, arrêtez !

M. FEUILLADE : On vous demande de regarder, de faire cette étude, d'entendre aussi ce que les Antoniens vous disent, ou demandent, et puis voilà !

M. le Maire : Non ! M. Feuillade, il faut suivre les problèmes

M. FEUILLADE : Je suis ! Je suis, M. le Maire.

M. le Maire : Non. Vous devriez savoir avec tous ces problèmes que c'est fini, tout ça ! Le Vélib' désormais n'est plus financé par Decaux parce que c'est interdit ! C'est maintenant pris en charge par les finances locales directement. Paris garde ses recettes de publicité, et nous, nous n'avons pas de recettes de publicité pour payer cela. On n'est pas du tout au même niveau de recettes ! Nous, nous avons droit à avoir effectivement quelques abribus et une colonne Morris et puis des toilettes bientôt au Parc Heller, mais c'est tout. On n'a pas les moyens nous, comme Paris l'a fait avec la publicité, c'est interdit.

Donc la seule solution que nous ayons, c'est que les villes payent de leur poche. Et il n'est pas question de payer des millions d'euros pour avoir à

Antony un Vélib'. Vous pourrez le répondre à vos amis qui ont lancé cette pétition, il n'en est pas question. Et toutes les villes qui avaient adhéré au service Vélib' classique vont renoncer au futur Vélib' parce que elles n'ont pas les moyens de payer. A commencer par Montrouge à qui on réclame un million et demi ! Demandez au maire de Montrouge ce qu'il en pense, on en parlait l'autre jour à ce sujet, un million et demi, il arrête. Il arrête. Et toutes les villes vont arrêter.

M. FEUILLADE : J'entends M. le Maire. Si vous nous le disiez en commission, ça serait pas mal !

M. le Maire : Voilà ce qu'il faut savoir sur Vélib'

M. FEUILLADE : Mais il faut le dire en commission !

M. le Maire : Le problème d'ailleurs, c'est que Autolib' pourrait évoluer de la même façon. C'est le problème. Nous ne sommes pas du tout sûrs, d'ailleurs le président du territoire l'a dit l'autre jour au conseil où vous étiez, Mme Hagel, il n'est pas certain qu'Autolib' continue.

Mme PRECETTI : Effectivement, et c'est pour ça que tout à l'heure je me permettais de parler d'entreprises et d'initiatives privées, parce qu'à un moment donné il va falloir trouver d'autres solutions économiques. Les subventions ne peuvent pas tout payer.

Mme HAGEL : Mais Vélib, c'est privé ! Et vous le savez parfaitement !

Mme PRECETTI : Lisez l'étude de l'APUR qui a été faite sur l'Île-de-France et vous verrez qu'Antony n'a jamais fait partie de leur périmètre ...

Mme HAGEL : Oui mais avec Vélib'2 ... Avec Vélib'2 et les vélos à assistance électrique...

M. le Maire : Mais c'est fini. Il n'y aura pas de Vélib'2, Mme Hagel ! Il ne fallait pas sortir à ce moment-là ! Il n'y a pas de Vélib'2, il n'y aura pas ! Cela on le sait, nous. Allez, on passe au vote.

Mme HAGEL : La ville de Sceaux aide les Scéens à acheter des vélos

électriques.

M. le Maire : Oui.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Ce n'était pas la peine de discuter pour ça.

IV – VALLEE SUD GRAND PARIS

12 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES A PASSER AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Je vais essayer de récupérer un peu de temps parce qu'il est déjà 22h et on n'en est qu'au point 12, alors mon premier point est la mise à disposition du personnel suite au transfert du PLU au Territoire. Donc on vous demande de voter les remboursements.

M. le Maire : De l'ordre de 5.000 €.

Mme HAGEL : Juste pour dire et redire, puisque je l'ai déjà dit, que contrairement à ce que vous-mêmes, dans votre propagande, vous essayez de faire passer, le Territoire ne fait que ce que les villes décident. Et rien d'autre.

M. SERIN : Eh bien c'est bien ! C'est ce qu'on voulait !

Mme HAGEL : Et je dirais même que le Territoire ne fait que ce que le Maire de la ville décide !

M. le Maire : Heureusement !

Mme HAGEL : Et de fait c'est une hyper centralisation du pouvoir des maires. Ce sont les maires qui décident en bureau territorial et le conseil de territoire est juste là, je dirais, comme chambre d'enregistrement.

M. SERIN : Il est là pour nous rembourser.

Mme HAGEL : Donc là on voit bien que ce sont les services de la ville qui instruisent les PLU sur le territoire de la ville.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Donc sous la direction de leurs élus et de leur maire, et que ces documents passeront après au Territoire qui entérinera ce qu'a décidé la ville.

M. le Maire : C'est cela.

Mme HAGEL : Donc arrêtez de dire : le Territoire est quelque chose qui supprime du pouvoir aux communes. Il supprime de la visibilité aux habitants, il éloigne les décisions des habitants, mais il ne vous enlève pas de pouvoir, M. le Maire, c'est vous qui avez tous les pouvoirs.

M. SERIN : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. le Maire : M. Meunier ? Il est pour le Territoire, lui.

M. MEUNIER : Non, pas du tout. Ceci dit, effectivement le Territoire ne fait que ce que les villes souhaitent, et c'est encore heureux ! Ce n'était pas la philosophie de la réforme territoriale.

M. le Maire : Non.

M. MEUNIER : Et je voudrais dire que c'est bien parce que les maires se sont organisés, mais on n'est pas à l'abri dans l'avenir. Et ce genre de délibération démontre bien que la loi portant une nouvelle organisation de la république, dite loi NOTRe, dépossède les communes de leurs principales compétences, en l'espèce l'urbanisme et pas seulement, la politique de la ville, l'action sociale, l'aménagement urbain, le développement, l'aménagement économique et culturel, l'environnement. Autant de compétences transférées et éloignées des citoyens.

Dans sa présentation de la réforme territoriale, le Gouvernement affirme que les communes sont les bases de la République, de la démocratie locale, et qu'elles ressortent renforcées de la réforme territoriale. C'est pourtant tout le contraire qui a été mis en place : Une réforme territoriale

qui sur le fond n'a d'autre but que d'encourager et de mettre en place une concurrence exacerbée entre les différents territoires. Alors si je comprends bien la nécessité en l'état actuel des choses d'adopter une telle convention, et comme mon vote ne changera pas le fait qu'elle soit adoptée, sur le principe de la réforme territoriale, je voterai contre.

Mme DELPECH : Le Front de gauche s'est toujours opposé à la loi NOTRe décidée sans débat national et qui éloigne les citoyens des lieux de décision, et qui menace à terme l'existence des communes en les privant peu à peu de leurs compétences. C'est le cas pour le PLU, donc je voterai contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention.)

V – PERSONNEL

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. le Maire : Madame Hagel a une question.

Mme HAGEL : C'est plus qu'une question. On a bien regardé et certains d'entre nous dont mon voisin Jean-Marc Feuillade connaît bien toutes ces mécaniques, tous ces mécanismes, et moi-même d'ailleurs un peu. Donc Il est clair qu'il y a une réduction notable du nombre d'agents dans la ville.

M. le Maire : Malheureusement non.

Mme HAGEL : Je sais très bien ce que vous allez nous répondre, je le sais. Vous allez nous répondre que ce n'est pas vrai, que c'est des problèmes d'avancement de grade, et qu'on supprime d'un côté, on crée de l'autre ... Non. Là c'est terminé.

M. SERIN : Madame, les effectifs de la mairie sont connus, ils sont stabilisés voire en augmentation suite à une ouverture de crèche.

Mme HAGEL : Non.

M. SERIN : Vous n'avez qu'à bien regarder...

Mme HAGEL : Non. Il y a une suppression d'effectifs.

M. SERIN : Madame, les chiffres sont là, vous ne pouvez pas interpréter les chiffres !

Mme HAGEL : Les chiffres sont là : il y en a 48. D'autant plus que le nombre de nouveaux équipements qui ont demandé du personnel, parfois un grand nombre de personnels, vraiment on se demande comment on peut avoir la qualité...

M. SERIN : Les personnels, on ne les cache pas sous les tapis !

Mme HAGEL : Moi je pense que la qualité du service doit en pâtir quelque part, parce que quand on supprime du personnel ...

M. SERIN : Ecoutez Madame, je vous laisse vos propos. Je ne vais pas polémiquer, je vous laisse vos propos parce que comme ils sont absurdes, je ne vais pas polémiquer !

Mme HAGEL : Absurdes ?

M. SERIN : Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote s'il vous plaît ?

M. FEUILLADE : Juste quand même parce que je pense qu'on ne peut pas répondre comme ça à Mme Hagel, Philippe. On ne peut pas répondre comme ça.

M. SERIN : Mais les chiffres, ils sont cités une fois par an, vous pouvez les regarder ! Ils sont stabilisés voire légèrement en augmentation ! Vous regardez bien les chiffres !

M. FEUILLADE : Je sais bien, je te connais bien. Tu essaies juste de faire un peu de ... de cinéma, comme d'habitude !

M. SERIN : Mais non ! Je ne suis pas un artiste.

M. FEUILLADE : Vous nous avez fait voter le budget. Et dans le budget vous l'avez dit noir sur blanc. Tu l'as dit noir sur blanc : que vous alliez effectivement réduire l'effectif...

M. SERIN : Je n'ai jamais dit ça !

M. FEUILLADE : Mais si ! Tu ne peux pas dire le contraire !

M. SERIN : Mais moi je n'ai jamais dit cela, c'est vrai que peut-être j'en aurais envie mais malheureusement je ne peux pas.

M. FEUILLADE : C'est le Maire qui nous l'a dit ! Donc Philippe oui, il faut le dire ! Et il faut l'assumer !

M. SERIN : Moi j'assume totalement mes actes.

M. FEUILLADE : C'est exactement ça que je te demande !

M. SERIN : J'assume mes actes et quand justement ça ne se fait pas, je le dis : ce n'est pas vrai.

M. FEUILLADE : Philippe, c'est exactement ça,

M. SERIN : On peut voter M. le Maire ?

M. FEUILLADE : C'est la traduction, et moi je le comprends, du budget que vous nous avez fait voter ! Il faut le dire ! Il faut l'assumer !

M. SERIN : Eh bien justement, vous pouvez voir qu'il était en augmentation sur la masse salariale.

M. FEUILLADE : Il faut l'assumer.

M. le Maire : Nous appliquons notre budget, ce qui est la moindre des choses.

M. FEUILLADE : Merci M. le Maire, c'est ce que je voulais vous entendre dire !

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 Pour et 6 voix Contre.)

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

(Rapporteur : M. Jean-Pierre LIMBORG)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : M. Limborg a rajouté un élément qui manquait un peu à la compréhension de cette délibération parce qu'il dit que la Fédération Française de Tennis ne pouvait pas, n'avait pas les moyens logistiques pour le faire mais qu'elle était prête à payer. Alors on est un peu étonnés qu'elle puisse payer... Alors j'ai compris, il vient d'expliquer qu'il y avait une personne qui partait à la retraite ...

M. LIMBORG : Cette personne était embauchée à plein temps et s'occupait pratiquement aux deux tiers temps de l'organisation de ce tournoi. Maintenant qu'il est en retraite, la Fédération Handisports a besoin d'à peu près un tiers temps pour pérenniser ce tournoi.

M. RUFAT : La personne que la ville d'Antony met à disposition de la Fédération de Tennis, c'est uniquement pour organiser le tournoi sur Antony ou c'est aussi d'autres choses ? Parce que tel que c'est écrit, c'est marqué « les manifestations internationales » ?

M. LIMBORG : Oui c'est ça. Alors effectivement la personne repérée par la Fédération Française Handisports, qui a été dans l'organisation d'ailleurs depuis l'origine, bénévole depuis le début, s'occupera essentiellement officiellement à la FFH des grands événements, mais en fait c'est les Internationaux de France de Tennis fauteuil.

M. RUFAT : Parce que c'est marqué : « d'autres » et donc on peut imaginer que ça peut être d'autres choses.

M. LIMBORG : Oui, ça peut être d'autres choses parce qu'il y a des arrangements... je crois qu'il s'occupe également d'autres sports. Disons qu'il peut faire d'une pierre deux coups dans la recherche des partenaires parce que ce sont des tournois qui coûtent très très cher, et il prend une grande partie de son temps pour rechercher les partenaires et souvent les partenaires ont envie également de s'investir dans un autre événement, je pense à d'autres sports.

Mme DELPECH : Je trouve cette délibération très étonnante.

M. le Maire : Ah bon ? Pourtant elle est simple !

Mme DELPECH : La ville d'Antony soutient déjà activement ce tournoi international et c'est très bien et depuis 31 ans. Etonnante car les événements de cette ampleur sont couverts par des conventions nationales d'objectifs passées entre les fédérations et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

M. le Maire : C'est sûr.

Mme DELPECH : Pour cela, la Fédération Française d'Handisports dispose de 75 agents payés à 80% par l'Etat. Donc cela, je trouve, contredit votre premier considérant concernant l'absence de moyens administratifs de la fédération. Et jusqu'à présent et ce mois-ci même, cette manifestation s'est très bien passée et subitement, c'est curieux, elle n'en aurait plus les moyens. Donc ça, c'est une question.

Deuxièmement, dans la convention, dans l'article 2, vous indiquez que Monsieur Allanic qui est d'ailleurs le directeur de ce tournoi, comme le disait Pierre, organisera pour la Fédération des manifestations internationales. Et vous venez de répondre qu'effectivement il sera pris ailleurs. Donc avec les résultats prestigieux que l'on sait de cette fédération le Ministère doit pouvoir assurer le déroulement de ces manifestations, donc les compétences de M. Allanic ...

M. le Maire : Vous refusez qu'on mette M. Allanic à la disposition de la fédération ?

Mme DELPECH : Les compétences de M. Allanic ne pourraient-elles pas être utilisées pour développer le sport local auprès des jeunes puisque le ministère dispose quand même de moyens pour soutenir ?

M. le Maire : Vous pensez que la Fédération n'a pas besoin de M. Allanic ? Pourquoi elle l'a demandé alors ?

Mme DELPECH : C'est ce que je trouve curieux ...

M. le Maire : Si elle le demande, c'est qu'elle estime avoir besoin de lui ! Elle n'a quand même pas un comportement irrationnel, la Fédération !

Mme DELPECH : Attendez ! Il y a des conventions nationales d'objectifs qui sont faites pour ça !

M. LIMBORG : Je ne vais pas rentrer dans les détails mais Didier Allanic s'est investi depuis l'origine, donc c'est très difficile de remplacer au pied levé cette personne qui a pris sa retraite et il y a tout un système... je voulais vous dire que la ville ne donne pas d'argent pour ce tournoi. Souvent elle met à disposition du personnel pendant la durée du tournoi et également ses installations couvertes en cas de pluie, mais la ville n'est pas sponsor du tournoi qui vaut plus de 350.000 € à organiser. C'est un budget considérable et très peu de personnes peuvent prendre au pied levé l'organisation, la recherche de partenaires surtout. Parce que ce tournoi n'existe que s'il y a de grands partenaires historiques et Didier Allanic qui a organisé bénévolement avec cette personne de la FFH était à même de prendre la suite pour quelques années pour essayer de former l'équipe organisatrice.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

15 - MODIFICATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : C'est une modification due à la fusion des ingénieurs, des emplois de puériculture, de santé. C'est la traduction d'une nouvelle loi.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. FEUILLADE : L'avis du CTP est positif ?

M. le Maire : Oui, c'est toujours positif puisqu'on est majoritaires.

16 - MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Il s'agit de pouvoir mieux rémunérer les agents du centre de supervision afin de leur donner un taux majoré à 0,80. Nous en convenons, c'est très faible, mais c'est la loi et justement on veut faire profiter de la possibilité qui nous est offerte de leur donner au moins 0,80. Mais on sait que c'est très faible.

M. FEUILLADE : Nous sommes Pour évidemment, mais est-ce qu'il serait possible pour le conseil municipal d'avoir un bilan de ce qui se passe dans la ville la nuit ? Puisqu'ils sont là pour superviser ce qui se passe dans la ville, est-ce qu'on pourrait en commission ... qu'on nous dise : voilà, dans cette ville il se passe ceci, il se passe cela ... On n'en sait rien.

M. SERIN : Déjà ils font l'interface avec tous les services puisque 24 heures sur 24 ils répondent aux appels des administrés. Déjà ça c'est énorme et c'est eux qui mettent en relation l'électricité, quand il y a un câble, un fil électrique, ... et plein d'autres choses.

M. FEUILLADE : Je ne doute pas du tout de la réalité de leur travail mais si l'on pouvait avoir un bilan qui nous éclairerait sur ... évidemment je suis d'accord avec toi, si c'est un plomb qui a sauté dans un truc, ce n'est pas la peine ... mais qu'est-ce qui se passe dans cette ville la nuit, ce serait me semble-t-il intéressant de le savoir.

M. SERIN : Eh bien écoute, il n'y a pas de boîte de nuit !

M. FEUILLADE : Je ne parle pas des boîtes de nuit.

M. SERIN : C'est relativement calme la nuit.

M. FEUILLADE : Je ne parle pas de boîte de nuit Philippe, mais si tu pouvais ...

M. SERIN : Pas loin de chez toi il y en a une !

M. FEUILLADE : Justement elle ne doit pas être officielle parce que si tu venais un petit peu chez nous, tu verrais que dans la nuit tout n'est pas tranquille dans certains secteurs.

M. SERIN : Oui les chats sont noirs, mais on le sait.

M. FEUILLADE : D'accord. J'en parlais avec Jacques Legrand il y a deux jours qui convenait avec moi qu'effectivement, dans certains quartiers de cette ville, entre minuit, 2h et 4h du matin tout n'est pas aussi calme que rue Mounié.

M. le Maire : Qu'est-ce que vous faites la nuit entre 2h et 4h du matin ?

Mme HAGEL : Il patrouille !

M. FEUILLADE : Non, justement je ne voudrais pas, comme ma voisine, parler de patrouille. Il suffit uniquement d'habiter dans ces quartiers-là et de ne pas pouvoir dormir à certains moments parce qu'effectivement je vais le dire d'une manière triviale : c'est quand même le bordel. Et les gens en ont marre ! Et les gens en ont marre ! Voilà ce que je voulais dire, et Jacques Legrand le sait très bien, on en a conversé ensemble, et pas qu'aux Morins, allez à Delon, vous allez voir ce qui s'y passe à Delon ! Mais effectivement il faut habiter dans ces quartiers pour savoir ce qui s'y passe.

M. le Maire : Très bien. Vous, vous savez ce qui se passe.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS – DES SUJETIONS – DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : C'est encore une nouvelle loi et donc une modification qu'on sera obligé d'appliquer.

Mme HAGEL : Cela concerne combien d'agents ?

M. SERIN : Un seul. Pas de commentaire.

Mme DELPECH : J'ai une intervention de principe sur le RIFSEEP : Je voulais dire que toutes les organisations syndicales sauf la CFTC sont Contre le RIFSEEP qui va beaucoup plus loin que les anciennes primes et aboutit à individualiser fortement les salaires. C'est une atteinte au statut de la fonction publique car ce n'est plus le grade et l'ancienneté qui déterminent le traitement mais le mérite. Il va à l'encontre de l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population et favorise l'individualisme, la concurrence entre collègues et aboutit à plus de souffrance au travail.

De plus la partie CIA, manière de servir, est facultative. A budget constant, si l'on veut augmenter la prime de Paul, il faudra baisser voire supprimer celle de Pierre. En résumé le CIA c'est à la tête du client, et nous voterons Contre.

Mme HAGEL : C'est le cas depuis longtemps, les primes sont à la tête du client !

M. FEUILLADE : Je pense que ma collègue Delpech a tout à fait raison.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour, 1 voix Contre)

VI - ÉDUCATION

18 - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GRETA 92 SUD POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR DESTINES AUX ADULTES

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme FAURET : Je tenais à préciser que ces cours peuvent donner lieu à la remise d'un certificat attestant d'un niveau par rapport au cadre européen des Langues. Plusieurs stagiaires l'ont eu pour cette année.

M. le Maire : Il n'y a rien de changé, Madame Hagel. Je ne sais même pas si c'est la peine de poser une question.

Mme HAGEL : Je voudrais savoir s'il y a des élèves qui sont refusés au niveau des inscriptions.

M. le Maire : Non.

Mme FAURET : Non parce que regardez cette année, le nombre de cours n'a pas changé et il y avait 143 élèves cette année contre 152 l'année dernière. Donc je pense qu'il aurait pu y en avoir 152 également cette année.

M. le Maire : Donc rien de changé par rapport à l'an dernier.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**19 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – MODIFICATIF**

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Et alors, vous proposez la candidature de qui ?

M. LE BOURHIS : Comme représentante titulaire de la ville Maryse Lemmet qui auparavant était ma suppléante, et comme suppléante de Maryse Lemmet : Corine Pham.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prennent pas Part au Vote.)

VII – SPORT

20 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY : ADOPTION DES TARIFS POUR LA SAISON 2016-2017

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Depuis deux ans, alors que l'indice des prix est stable à 0% il s'agit encore d'une augmentation de 3% des tarifs des unités de valeur, les demi-journées de stage sont passées de 31 à presque 34 €, la journée de stage de 61,50 à 63 €. On le sait, l'accès à tous au poney-club n'est pas l'objectif avec ces tarifs. Donc je voterai contre.

M. RUFAT : Une question assez similaire : Les tarifs étaient à la demande du Poney Club ? Il a fait quand même un exercice positif, donc on ne voit pas très bien l'intérêt d'augmenter les tarifs. 5.000 € ou 6.000 €, mais c'est positif ! On vous a connu un petit peu plus sévère sur les recettes dans d'autres cas.

M. le Maire : Les recettes ?

M. RUFAT : Sur les associations, vous étiez plus vigilants. Là vous acceptez l'augmentation des tarifs, je ne suis pas convaincu que ce soit indispensable.

Mme LEON : C'est une association qui fonctionne très très bien, et qui est encore bien en-dessous des tarifs aux alentours.

M. le Maire : On ne va pas l'étrangler.

Mme HAGEL : Heureusement que la visite de la ferme est gratuite, hein Madame Léon ! Parce que ça ne s'améliore pas ! Je ne reparlerai pas du cochon...

M. le Maire : On a retrouvé le cochon ?

M. FEUILLADE : Qui a mangé le cochon ?

Mme HAGEL : Non mais ce n'est pas drôle ! Ce n'est pas drôle.

M. le Maire : Non, on va passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix Contre, 6 Abstentions)

VIII – AFFAIRES DIVERSES

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR 2016 – ADDITIF

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Une interrogation : cela fait plusieurs années qu'on finance cette association ...

M. le Maire : Laquelle ?

M. FEUILLADE : Les villes du RER B. Les villes du RER B c'est quand même une responsabilité régionale, une responsabilité de l'Etat, et on finance une association qui soi-disant fait des études dont on ne voit jamais d'ailleurs les résultats ici au conseil ...

M. le Maire : Si, justement.

M. FEUILLADE : Eh bien vous ne nous les avez jamais donnés, M. le Maire ! Si vous nous les donnez ...

M. le Maire : Il manque 200 €

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, si vous nous donnez les résultats de ces enquêtes, ok, mais ne nous dites pas que c'est une association qui va faire les études du tunnel, qui sont extrêmement compliquées, tout le monde le sait et on finance, on finance, et on n'a jamais le moindre résultat.

M. le Maire : Non. Ecoutez, M. Feuillade ...

M. FEUILLADE : Mais nous n'en avons pas ...

M. le Maire : Non, pour le moment, la seule étude qui est financée, c'est

l'étude sur la possibilité de financer, que l'Etat finance une opération sur le doublement du tunnel du Châtelet à des coûts moindres que ceux opposés par le STIF. Le STIF dit : ça coûte 4 milliards et du coup on ne fait plus rien. Le STIF ne fait plus rien. Une fédération, je crois que c'est la FNAUT, a dit : non, pas du tout, on peut faire pour beaucoup moins cher. L'association des villes du RER B à laquelle Antony appartient a regardé et a décidé de financer une étude qui coûte 15.000 € je crois, ou autour de 15.000 €, enfin une somme faible à laquelle nous participons nous, pour 1.000 € et maintenant pour 1.200 €, c'est tout, au total, et c'est ça la seule étude. On n'a pas encore le résultat de l'étude mais dès qu'on l'aura, bien sûr, on en parlera.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, cette association est une association qui pourrait avoir de l'importance et de l'intérêt pour les habitants. Ce qu'on aimerait quand même ...

M. le Maire : Oui elle aurait de l'importance si on réussit à prouver que le STIF nous mène en bateau sur le tunnel du Châtelet, ce serait pas mal !

Mme HAGEL : Ce que l'on souhaiterait, c'est que notre ville et notre maire soient présents dans cette association.

M. le Maire : Elle y est !

Mme HAGEL : Oui, maintenant un peu plus, mais ça a mis du temps.

M. le Maire : On y est ! On est parmi les fondateurs de cette association.

Mme HAGEL : Oui, vous étiez fondateurs mais vous ne veniez pas !

M. le Maire : Pourquoi ? C'est Mme Précetti qui y va ...

Mme HAGEL : Maintenant oui, mais ...

M. le Maire : Depuis le départ ! Et Corinne Pham.

Mme HAGEL : Et franchement, il y a besoin de faire du lobbying sur le sujet du RER B !

M. le Maire : Le lobbying c'est l'étude ...

Mme HAGEL : Et si vous ne voulez pas que les habitants s'organisent en

association pour essayer de faire bouger quelque chose sur le RER B, il faudrait quand même que vous preniez vous, les moyens de le faire.

M. le Maire : Attendez, ne dites pas n'importe quoi, Madame Hagel ! Ne dites pas n'importe quoi !

Mme HAGEL : D'autre part, vous pourriez nous informer ...

M. le Maire : Quand j'y allais, j'étais le seul maire à y aller ! Maintenant que les adjoints y aillent, ce n'est pas mal du tout. Mme Précetti qui y va régulièrement d'ailleurs peut vous en parler ...

Mme PRECETTI : Si, c'est justement le but de cette association et le but de cette étude, le financement de cette étude visait à montrer qu'il y avait une faisabilité autre que celle dont M. le Maire a parlé, et que le STIF reprenne ces études, accepte de reprendre des études plus poussées, plus fouillées... L'idée effectivement n'est pas de doubler complètement le tunnel mais de refaire une troisième voie en fait pour faciliter le passage entre Châtelet et la gare du Nord.

M. FEUILLADE : Avec la nouvelle Présidente, ça va aller plus vite !

Mme HAGEL : D'ailleurs le RER B marche très bien !

Mme PRECETTI : L'étude a été lancée avant les élections régionales.

Mme BERGEROL : On ne peut pas dire que M. le Maire ne se soit jamais battu pour le RER B ! Au contraire, souvenez-vous : quand la Région était dans la précédente majorité, à Gauche, et qu'il était conseiller régional, il a défendu, il a obtenu des crédits que la Région ne voulait pas octroyer pour la rénovation du RER B. En effet ce n'est pas encore parfait, mais il a été le seul à se battre, et il a obtenu ces crédits.

Mme HAGEL : Non, il n'a pas été le seul à se battre ! Alors là, je ne peux pas laisser dire ça parce qu'en plus, à cette période-là, Pascale Le Néouannic était conseillère régionale et je peux vous dire qu'elle s'est aussi battue !

M. le Maire : Non, mais le groupe majorité présidentielle auquel

j'appartenais a été le seul effectivement à demander que des crédits soient mis sur le RER B Sud, il y avait le RER B Nord, il y avait tous les autres RER et le RER B avait été oublié ...

Mme HAGEL : Il n'y a pas que vous qui vous êtes battu, arrêtez !

M. le Maire : Mais si !

Mme HAGEL : Non ! C'est faux !

M. le Maire : Si ! La majorité régionale avait oublié le RER B Sud parce que la RATP trouvait qu'il n'y avait pas de problème.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, arrêtons de parler des dinosaures ! On a changé d'ère !

M. le Maire : Elle a été créée en 2009, on l'a créée avec le maire de Massy et les autres maires des villes concernées. C'est tout.

Mme HAGEL : Les maires des villes du 91 se sont mobilisés.

M. le Maire : Mais pas du tout ! Pas du tout !

Mme HAGEL : Ils ont fait faire des pétitions par les habitants !

M. le Maire : Mais pas du tout ! Arrêtez ces commentaires stupides et ridicules comme dirait Pierre Médan !

M. FEUILLADE : On peut changer de siècle ?

Mme HAGEL : Vous avez entendu parler des pétitions ?

M. le Maire : Arrêtez ! Donc on demande 200 € de plus pour la ligne, ce qu'apparemment refusent certains de vos amis. En tout cas nous, on va voter Pour.

M. FEUILLADE : M. le Maire, on souhaite des explications ! On vous pose des questions ! En commission on ne nous dit rien ! C'est tout. Et puis il y a plein de gens qui écoutent ...

M. le Maire : Mais vous profitez de ce débat pour dire n'importe quoi !

M. FEUILLADE : Non Monsieur le Maire ! On vous pose des questions, on vous interroge et vous répondez !

M. le Maire : Allez !

M. FEUILLADE : C'est normal ! C'est la démocratie ! Je sais que vous avez beaucoup de mal avec la démocratie, vous avez beaucoup de mal !

M. le Maire : On va passer au vote :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR L'ANIMATION DES PÔLES COMMERCIAUX DE LA VILLE

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Comme vous le savez, les commerces et les commerçants de notre ville sont des acteurs majeurs du développement et de l'animation sur notre ville, et la ville s'attache depuis toujours à maintenir des liens individuels avec les commerçants de notre ville, et depuis 2014 avec leurs associations qui se sont constituées, la ville s'attache à les aider au quotidien dans les animations qu'ils sont amenés à développer aux côtés de celles de la ville et en complémentarité bien souvent de celles de la ville.

Donc les associations de commerçants se sont constituées par quartier, continuent à se constituer aujourd'hui, et donc il vous est proposé aujourd'hui, outre l'aide logistique et sur les aspects communication, prêt de matériel que d'ores et déjà effectuait la ville auprès de ces associations de commerçants, de les aider également financièrement par l'octroi d'une subvention sur la base de projets qu'ils nous présentent afin de les aider et de reconnaître leur investissement important à l'animation de notre ville.

Mme DELPECH : Oui, alors l'animation de la ville effectivement c'est très important, mais encore une fois c'est du centre-ville surtout qu'il s'agit.

M. le Maire : Non !

Mme DELPECH : Surtout.

M. le Maire : Non.

Mme DELPECH : Il y en a deux du centre-ville et une à La Fontaine. Espérons que des efforts seront faits en direction des autres centres commerciaux. Cependant il est étonnant que l'attribution de la subvention se fasse sans justificatif des dépenses engagées alors que vous demandez aux associations de justifier leur budget et leur activité. Les associations sportives et culturelles doivent justifier, mais là vous ne demandez pas de justificatif de dépenses, je trouve cela étonnant. Ou alors il manque quelque chose dans le complément de l'article 1 ou un article 3 supplémentaire ? Parce que ce n'est pas normal de ne pas demander de justificatifs des dépenses.

M. HUBERT : Alors comme vous l'avez noté dans le rapport, concernant votre premier point, et comme vous l'a indiqué M. le Maire, il ne s'agit pas uniquement du centre-ville en premier lieu. Il y a effectivement l'association de Saint-Saturnin, rue de l'église, principalement et l'association du coeur de ville, mais il y a également l'association de la Croix de Berny. Pourquoi il n'y a pas les autres associations ? Eh bien tout simplement parce que la plupart d'entre elles sont en cours de constitution c'est-à-dire que les commerçants effectuent déjà un certain nombre d'animations, mais ne sont pour l'heure pas structurées en associations. Donc si besoin, on y reviendra, et d'ailleurs le fait d'allouer des subventions aux associations constituées est un facteur qui engage les associations non constituées à se constituer, et notamment sont en cours de constitution l'association de Fontaine Michalon et celle des Bâconnets. Et donc évidemment on soutiendra de la même manière l'ensemble des quartiers.

Sur votre seconde question, les commerçants nous présentent un budget prévisionnel de leurs actions et un détail des actions qu'ils envisagent et

c'est sur cette base-là que la subvention est allouée. On n'alloue pas de subvention comme un blanc-seing évidemment, c'est sur la base d'un projet qu'ils nous présentent.

Mme HAGEL : Tout le monde l'a dit ce soir, c'est une bonne chose que des activités se développent sur les quartiers, sur l'ensemble des quartiers, et pas simplement sur le centre-ville. Et c'est tout à fait vrai parce qu'on connaît bien les commerçants, c'est vrai que dans les quartiers comme Michalon, Bièvre, les Bâconnets, des choses sont en train de se développer, c'est une très bonne chose. Il est effectif que les services de la mairie apportent un soutien logistique à ces associations. Moi, ce qui m'interroge, c'est qu'on donne 1.500 € et on ne tient pas compte de la différence importante qu'il peut y avoir entre des associations du centre-ville avec un chiffre d'affaires très important, et des associations de quartier beaucoup plus périphériques avec des chiffres d'affaires nettement moins importants, et j'en veux pour preuve, et M. le Maire était là, et Fabien Hubert également, à Fontaine-Michalon samedi dernier, il y a eu une fête de la musique mais vraiment une très belle fête de la musique avec plusieurs groupes, une très belle scène, beaucoup de sono et tout, et je me dis que rien que cette fête de la musique, l'organisation, les groupes, la sono, rien que cela coûte bien plus que 1.500 €.

Or je mets cela en rapport avec les trois petits commerçants qui étaient engagés dans ce travail, et je mets ça en rapport avec les 23.000 € qui sont donnés à l'association des commerçants non sédentaires du marché pour faire des activités, pour faire des choses comme nous offrir une rose pour la fête des mères ou quelque chose comme ça, et je me dis que c'est quand même très décalé, que les uns finalement sont bien soutenus et que les autres, on les laisse quand même beaucoup participer par eux-mêmes à ces animations qui sont vraiment des bonnes animations ... il y

avait 400 personnes à Fontaine-Michalon samedi soir avec une ambiance ... malgré le match... dans une belle ambiance. Mme Léon aussi était là, M. Fouquet ... Donc moi, je ne comprends pas le décalage. J'ai l'impression que certaines associations sont beaucoup plus aidées que d'autres et qu'on ne tient pas compte ... Quand je vois que les associations du coeur de ville, on imagine les associations de la rue Mounié, on sait que ce sont les commerçants de la rue Mounié, ils sont quand même bien installés, ils ont 1.500 € comme les petits commerçants des Bâconnets, moi je pense que les subventions devraient aussi tenir compte de l'importance des activités et des animations proposées.

M. HUBERT : Je reviendrai sur la question de la différence entre les subventions attribuées aux commerçants des quartiers et aux commerçants du marché parce que tu mélanges, Annie-Laure, deux sujets qui ne sont pas du tout les mêmes. Nous, ce que l'on met en place, c'est un principe d'équité. Evidemment, et de toute éternité, il y aura davantage d'animations dans le centre-ville qui est le centre-ville et qui est le coeur d'attractivité d'une ville, de la ville d'Antony comme il l'est dans toutes les villes. Et ça, c'est un principe intangible que tu auras beau contester, il demeurera pas moins intangible. Notre objectif n'est pas de contrebalancer cet équilibre et de déplacer les animations ou de créer un déséquilibre des animations dans un sens inversé, mais justement de permettre à tous les quartiers de s'animer en parallèle des animations que nous, on peut faire et justement parce que nous, on ne peut pas tout faire, on souhaite les aider avec un principe d'équité, tous à égalité, d'ailleurs on pourrait avoir d'autres critères en tête, il n'y a pas que le critère du chiffre d'affaires que tu évoques, c'est d'ailleurs totalement dé-corrélé. Tout ce temps que les commerçants mettent dans

les associations c'est du temps bénévole, c'est du temps qu'ils ne consacrent pas à développer leur chiffre d'affaires.

Donc voilà le principe qu'on a retenu, nous, c'est le principe d'équité, et donc d'attribuer à toutes les associations et y compris à des associations qui sont parfois plus nombreuses en nombre d'adhérents que dans le centre-ville, d'allouer la même somme qui en plus est essentiellement symbolique pour les soutenir dans leur activité.

Le deuxième point sur lequel tu parlais et qui était la comparaison avec la subvention allouée aux commerçants du marché qui n'est d'ailleurs pas de 23.000 € mais de 46.000 €, c'est qu'en fait cette subvention n'est pas une subvention. C'est une quote-part de leur droit de place que les commerçants acceptent d'investir, de reverser dans un pot commun qui leur permettra d'animer le marché. Et donc ils la retrouvent, cette subvention, dans leur droit de place. Voilà. Ce qui n'est pas le cas de la subvention que l'on attribue aux commerçants ...

M. le Maire : Par ailleurs pour la fête de la musique de Fontaine-Michalon, qui était effectivement très réussie, je voudrais quand même dire que la ville d'Antony a beaucoup soutenu cette opération. Pas par subvention mais par la logistique. On a vraiment soutenu à fond cette opération, ils n'étaient pas tout seuls, loin de là.

Mme HAGEL : Mais M. le Maire, vous étiez présent ? Ce n'est pas avec 1.500 € qu'ils ont pu payer ...

M. le Maire : Non, c'est sûr.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

23 - APPROBATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION DU PÔLE COMMERCIAL DE LA BIÈVRE

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il vous est proposé d'approuver par le vote un périmètre d'étude et d'intérêt en vue de la restructuration commerciale du pôle du centre commercial de la Bièvre, démarche qui a deux objectifs :

Le premier objectif est de pouvoir enclencher rapidement une étude globale de restructuration d'ordre commercial sur le centre commercial de la Bièvre en complémentarité avec un diagnostic urbain plus large, porté par l'aménagement urbain, ce dernier se faisant sur un périmètre lui également plus large.

En parallèle de cette démarche, le second intérêt est en fait de pouvoir lancer par l'intérêt manifesté par la ville des démarches à l'encontre du propriétaire de la station Oil France, cela se complètera par une seconde démarche qui sera engagée dans les jours qui viennent et qui va constituer le lancement d'une démarche d'abandon manifeste afin d'enclencher une procédure judiciaire à l'encontre de ce propriétaire de la station-service.

Donc effectivement comme je vous le disais, dans les prochains jours, une personne assermentée se déplacera sur site afin de constater l'état d'abandon manifeste de la station, ce qui permettra à M. le Maire de signer un procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste, lequel sera affiché dans les prochains jours sur le site avec un courrier adressé en copie au propriétaire. Ce qui donnera trois mois au propriétaire pour restaurer l'état du site, autant dire que ça va être assez difficile pour lui vu le peu d'empressement qu'il a eu à gérer la déliquescence de cette situation depuis des années. Donc une démarche qui va s'opérer dans le cadre d'une convention avec la ville qui devrait fixer, si le propriétaire décide d'agir, les travaux à réaliser et les délais d'intervention. S'il ne respecte pas ce délai de trois mois, la ville sera autorisée à enclencher un processus dit d'abandon manifeste qui permettra au maire d'établir un procès-verbal définitif d'abandon manifeste qui sera également soumis

au conseil municipal, associé à une délibération de confirmation de l'abandon et qui nous autorisera à lancer le processus d'expropriation.

Et donc pour re-boucler avec le périmètre d'étude qui vous est proposé, ces éléments de projet et l'étude qui sera menée par la ville permettront d'appuyer la décision qu'on espère et qu'on attend d'expropriation qui bien sûr est une démarche longue, mais néanmoins la pierre est posée pour lancer cette démarche.

Mme HAGEL : L'association de quartier sera satisfaite, les habitants bien sûr aussi. La réflexion que je me faisais aujourd'hui, là à l'instant, c'est finalement, cette procédure tant mieux, c'est très bien, il faut la démarrer mais heureusement que les habitants ont poussé, que vous avez reçu ...

M. le Maire : Quoi ?

Mme HAGEL : Oui parce que ça fait des années que ça dure ! Il a fallu vraiment que l'association de quartier vous dise : on va manifester, on va s'installer ...

M. le Maire : Non, elle n'a jamais dit ça !

Mme HAGEL : Si !

M. le Maire : Mais vous inventez ! Ce soir vous êtes vraiment en forme pour dire n'importe quoi !

Mme HAGEL : Ils ne vous l'ont pas dit en audience parce que ...

M. HUBERT : Vous oubliez un peu vite, Mme Hagel les nombreux courriers qu'a adressés la mairie pour faire bouger la préfecture ...

Mme HAGEL : Oui...

M. HUBERT : On a même été jusqu'à la nettoyer, la station-service ! Alors que ce n'était pas notre job !

Mme HAGEL : Là on a l'impression qu'on démarre une procédure qui va peut-être donner quelque chose dans des années, on aurait peut-être pu le faire il y a un an.

M. le Maire : On aurait pu le faire plus tôt ? Vous ne nous l'aviez pas dit !

Mme HAGEL : Mais vous avez des services, M. le Maire. Nous, nous sommes des habitants ou des élus, bénévoles, totalement bénévoles je répète, zéro, bénévoles...

M. le Maire : Oui, mais vous dites qu'il fallait le faire il y a un an, mais à l'époque vous n'aviez rien dit !

Mme HAGEL : Autre question, on aurait pu élargir le périmètre.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ÉTAT POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « CENTRE SOCIAL-ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ANTONY A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Depuis plus d'un an nous avons adopté le nouveau contrat de ville qui se place clairement dans une logique d'anticipation de la sortie du périmètre de géographie prioritaire, et dans ce cadre nous avons construit un projet de centre social et culturel en étroite coopération et collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de notre département.

En début d'année, en février 2016 nous avons tous ensemble adopté la création de ce centre social et culturel ainsi que son adhésion à la Fédération des centres sociaux et culturels de notre département.

Côté CAF des Hauts-de-Seine, lors d'une séance en avril 2016, la commission Action Sociale de cette Caisse a également validé notre projet et a décidé d'accorder un premier agrément centre social à notre municipalité.

Donc cette convention détaille en fait et encadre un certain nombre de détails, notamment les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service centre social animation globale et coordination. Cette prestation sera donc réalisée par ce centre social et culturel.

Différents axes sont détaillés dans cette convention : l'implication de nos équipes, donc équipes salariées dans la mise en oeuvre de ce projet. Il y a eu également une formation des différentes équipes. La démarche participative impulsée auprès des bénévoles, des usagers mais également des habitants partie prenante de ce projet, la coordination des différentes actions, l'accessibilité et l'effectivité de la fonction accueil, fonction très importante dans ce type de centre, et donc les termes de cette présente convention feront l'objet d'un suivi assez détaillé, assez précis avec cette instance.

Il vous est demandé d'adopter ce soir ce projet de convention à passer avec la Caisse d'allocations familiales de notre département. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. AÏT-OUARAZ : Un petit complément : nous aurons une subvention d'un peu plus de 64.000 € de la part de la CAF des Hauts-de-Seine pour 2016, donc pour cette année.

M. le Maire : On verra l'an prochain. C'est une bonne chose.

26 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ÉTAT – L'ASSOCIATION PIMMS D'ANTONY – LA CAF – LA CPAM – LA CNAV ET POLE EMPLOI POUR RECONNAITRE AU PIMMS D'ANTONY LE STATUT DE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : L'association PIMMS d'Antony que tout le monde connaît est installée depuis plus de dix ans sur notre territoire, celui des Bâconnets. Depuis son origine l'objectif est d'effectuer ce qu'on appelle « la médiation entreprises » auprès des usagers, un certain nombre de partenariats ont été noués entre le PIMMS et des grandes entreprises publiques comme l'ERDF, la SNCF etc, pour répondre à des besoins assez spécifiques dans ce quartier.

Ce centre connaît un très grand succès. Il a démarré avec un peu plus de 2.000 accueils et aujourd'hui il est à plus de 27.000, avec un certain nombre de personnes venant même parfois d'autres municipalités. En 2013 les activités de cette structure se sont développées davantage, avec un partenariat avec Emmaüs Connect, donc aujourd'hui nous avons 11 salariés au niveau du PIMMS et une grande majorité de ces salariés sont en contrat aidé ou en contrat de professionnalisation.

Il s'avère cependant qu'aujourd'hui de plus en plus de services publics tendent à se désengager des lieux où ils accueillent habituellement les publics, on le voit aujourd'hui sur notre ville, un certain nombre de services sociaux ou autres se désengagent et ferment l'accueil de ces publics pour différentes raisons, des questions de coûts, des questions également de changement d'habitudes où avec internet et les nouvelles technologies, on n'a plus besoin forcément de se rendre à un centre,

cependant un certain nombre de personnes se trouvent fragilisées par ces différentes fermetures, que ce soit pour des questions de fractures numériques ou d'autres, des personnes âgées, quel que soit le quartier d'Antony, qui se trouvent fragilisées par rapport à ces différentes fermetures.

Donc l'Etat a bien pris conscience de ce problème, et a lancé un projet qu'on appelle MSAP, Maison de Services au Public, piloté par la Caisse des Dépôts et Consignations, et l'Etat a fait naturellement appel au réseau national des 64 PIMMS de France pour enclencher ce dispositif. Et donc notre PIMMS d'Antony s'est clairement porté volontaire pour porter ce projet. Forts d'une expérience de plus de dix ans et d'une méthodologie sur le terrain extrêmement efficace et reconnue par les habitants, nous avons donc proposé à l'Etat, au CGET et à la Caisse des Dépôts de porter ce projet.

Dans le cadre de cette convention, nous allons établir un partenariat avec la CAF, la CPAM, la CNAV et le Pôle Emploi. En parallèle, le partenariat avec la Poste va également évoluer et prendre de l'ampleur. Cette convention sera signée pour trois ans, et ce qui est intéressant également, c'est qu'elle ne comporte pour nous aucune obligation financière. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de surcoût par rapport à cette convention, par contre on s'engage à aménager le local, c'est un local municipal... Mme Hagel, vous semblez faire des signes mais si on ne l'avait pas fait vous nous auriez critiqués de ne pas soutenir ... mais on s'engage, on porte ce projet avec le PIMMS et on effectuera les travaux nécessaires pour que ce projet réussisse.

Donc on vous demande de valider ensemble ce projet et d'adopter cette présente convention.

M. le Maire : Ce rapport appelle des questions de M. Feuillade et de Mme Delpech.

M. FEUILLADE : Un constat : petit à petit, après nos campagnes, on constate que dans nos provinces, dans nos régions, petit à petit on est en train de fermer les services publics ! On ferme la SNCF, le CPAM, la CAF, et on transfère de fait ... moi je vous félicite M. le Maire, c'est rare mais je le fais de temps en temps voyez-vous, il faut rendre service, rendre le service public à ces gens parce que tout le monde n'a pas internet, tout le monde n'est pas en capacité de se servir effectivement de ces soi-disant nouveaux outils modernes ; et puis on a des gens qui ont besoin d'un rapport humain. Quand on va à la Poste, quand on va à la CPAM, quand on va à la SNCF, eh bien on parle. On dit des choses, et les gens qui reçoivent ces choses, qui entendent, eh bien ils renvoient ces choses et c'est le lien social. On est en train de couper ce lien social. Et donc le fait que le PIMMS se mette en place et mette en place effectivement cette réponse, c'est bien. C'est bien mais qu'on le veuille ou non, il faut appeler un chat un chat. Cela s'appelle du transfert de charges. L'Etat, par les services publics qui sont en train de se désengager, reporte sur nos communes des gens en difficulté, qu'on étrangle, vous n'arrêtez pas de le dire par ailleurs et vous n'avez pas tout à fait tort d'ailleurs, l'Etat transfère ces difficultés sur nos concitoyens et les services de proximité. Et moi je le dis, oui, très bien, il faut que le PIMMS comme vous le faites se mette en place mais c'est au détriment effectivement de l'action légitime que l'Etat devrait conduire avec ses services publics. Voilà le point de vue qui est le mien.

M. le Maire : Vous n'avez pas tort. Mme Delpech.

Mme DELPECH : Je suis du même avis, donc je ne vais pas répéter ce que vient de dire Jean-Marc. Je suis tout-à-fait d'accord surtout que le nom de « Maison de services au public » entretient une confusion qui n'est pas admissible par rapport au vrai service public où les agents sont sous statut, ont une mission de service public et les usagers participent

au contrôle du fonctionnement dans le service public, ce qui ne sera pas le cas dans les Maisons de services au public.

M. le Maire : Mais ce qui compte, c'est que le service soit rendu au public.

Mme DELPECH : Oui, sauf que les agents du PIMMS qui seront certainement de qualité, qui vont être formés et tout ça, ils peuvent guider les personnes sur internet mais ils ne répondront pas aux dossiers particuliers de la CPAM ou de la CAF sur internet.

M. le Maire : Non, pas sur internet. Ce sera en tête à tête ...

Mme DELPECH : Non, ils ne pourront pas remplacer les agents sur des problèmes spécifiques ...

M. le Maire : Ils feront en sorte que les problèmes soient résolus.

Mme DELPECH : Et ils ne sont pas soumis au secret professionnel, ce n'est pas normal.

M. le Maire : Si. Ils feront en sorte que les problèmes qui sont posés par le public soient résolus. C'est leur rôle.

M. AÏT-OUARAZ : Le PIMMS est signataire d'une charte de secret partagé.

Mme BERGEROL : Je ne disconviens pas qu'il y ait moins de services publics, vous évoquiez les personnes âgées, quand même ne faites pas un tableau trop noir de notre ville et de la vie moderne, en tout cas les séniors à Antony ont d'autres moments où ils peuvent échanger que d'aller échanger à la sécurité sociale ! Parce que ce n'est quand même pas ce qu'il y a de plus glamour. Nous avons d'abord tout un réseau de commerçants où les personnes âgées vont, et les séniors sont les clients de nos commerçants et les font vivre, je leur rends hommage ; et deuxièmement la ville et le CCAS offrent une multitude de lien social, les clubs des personnes âgées sont très présents sur la ville, donc si vous voulez échanger, parler avec un humain, je vous assure, il y a beaucoup

mieux à Antony que d'échanger avec un employé, un guichetier de la sécurité sociale !

Mme HAGEL : On sait bien que les services publics, c'est du service au public et moins il y en a, plus les gens se sentent isolés.

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : On ne peut pas dire le contraire.

M. le Maire : C'est pour cela que nous prenons le relais ...

Mme HAGEL : Madame Bergerol peut dire qu'il y a plein de choses qui sont faites pour telle partie de la population, oui mais ça ne change rien au fait qu'il y a un moins pour les personnes, et que ce moins, il est ressenti par tous. Maintenant je pense qu'on va devoir aussi se poser des questions et passer à une autre étape, c'est-à-dire qu'après avoir critiqué la manière dont l'Etat se désengageait suite à des restrictions budgétaires, je crois qu'il va falloir se poser une autre question : c'est que maintenant il va falloir vraiment mettre sur place ce qu'on appelle depuis trente ans, pour les gens qui connaissent un peu, un vrai guichet unique, c'est-à-dire des lieux où il y aura vraiment des techniciens rassemblés de toutes les structures, de la CPAM, de la CAF, ... ce sont des gens qui peuvent vous renseigner. Ils n'ont pas accès aux logiciels, ils ne sont pas accrédités par chaque structure pour intervenir directement. Ils renseignent les gens mais c'est tout. Il va falloir qu'on se pose la question de cette étape-là, j'espère qu'on aura l'occasion d'en parler.

M. le Maire : Absolument. En tout cas la ville entend jouer son rôle de protectrice de ses habitants les plus fragiles, qui effectivement sont atteints par la fracture numérique, et par conséquent la ville jouera son rôle avec le PIMMS. Et nous soutiendrons le PIMMS au maximum dans ces circonstances.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention)

M. le Maire : Décidément, Me Delpech, vous ne voulez pas que la ville joue ce rôle ? Eh bien écoutez, on le jouera quand même ! Nous, nous sommes pour le service au public et vous, vous êtes seulement pour le service public.

27 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ÉTRANGÈRES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Quel est le résultat du marathon ?

M. le Maire : Oui, ce serait bien d'avoir le résultat. Il faudrait demander au club ...

M. ARIPA : Comment cela se fait-il que l'on vote une somme qui a déjà été dépensée ? C'est habituel, c'est toujours comme ça ? Pour une somme déjà dépensée ?

M. le Maire : Cela arrive une fois sur deux, oui.

M. ARIPA : Et deuxièmement est-il possible d'avoir un bilan d'activité du jumelage ? Combien ça coûte à l'année ? Qu'est-ce qui se passe ? Un bilan d'activité, un bilan financier.

M. le Maire : Oui, on peut vous le donner.

M. HUBERT : On vous le donnera mais on vous rassure parce que contrairement à ce que vous dites dans votre tribune, ce n'est pas la majeure partie du budget de la ville, contrairement à ce que vous semblez penser d'après votre tribune.

M. ARIPA : Qu'est-ce que j'ai dit ?

M. le Maire : Vous ne l'avez pas dit mais vous l'avez écrit.

M. ARIPA : Non, je demande un bilan d'activité et financier.

M. le Maire : Vous aurez un bilan, c'est promis.

M. ARIPA : Très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

28 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CRÉATION POUR L'ANNÉE 2016 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. SENANT à la place de David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNÉE 2016 (2ème JURY)

Rapporteur : M. SENANT à la place de M. PASSERON

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : M. le Maire, juste une parenthèse qui m'a fait sourire, mais peut-être que je me trompe ? C'est le « cap sur le monde, Master 2 entreprises échanges internationaux ibériques et latino-américaines » : six mois à Malte. Ah vraiment je trouve que le rapport entre le Master et Malte est curieux, il me semble qu'il y a une petite dichotomie. C'est ridicule !

M. le Maire : « Ibériques et latino-américaines » oui, effectivement.

M. FEUILLADE : C'est ridicule ! Je ne sais pas, est-ce que ce ne sont pas plutôt les îles proches d'Espagne, mais pas Malte ?

M. le Maire : Je propose de reposer la question à David Passeron à la prochaine commission Jeunesse.

M. FEUILLADE : Cela m'a fait rire mais après tout, le monde change tous les jours !

M. le Maire : Il y avait un jury qui a proposé cette bourse ; nous allons demander à David Passeron lors de la prochaine commission Jeunesse

et il répondra. Effectivement, vous avez raison. Et Malte n'a jamais été espagnole, même dans le passé lointain.

M. FEUILLADE : Jamais.

M. le Maire : Vous avez raison.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - ADHÉSION DE LA VILLE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIPPEREC POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : En commission Education, on a eu toutes les explications.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31 - DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

• À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

• À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRÈS DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE DE FONTENAY AUX ROSES

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : La délibération concerne la désignation à la commission locale d'évaluation des charges transférée entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres, et donc la personne est moi-même et M. Médan comme suppléant.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prennent pas Part au Vote.)

M. le Maire : Et il s'agit de désigner également comme représentants à la Commission locale d'information auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de Fontenay aux Roses Wissam Nehmé qui est un spécialiste de la sécurité.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prennent pas Part au Vote.)

32 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rapporteur : Mme Valérie BENOIT

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Pour cette délibération il n'y a pas de vote. Qui souhaite intervenir ?

Mme DELPECH : Sur l'agenda d'accessibilité programmé, en juillet 2015 une ordonnance a été votée prévoyant de nouveaux délais pour la mise en accessibilité des lieux publics au grand dam du Collectif pour une France Accessible regroupant des associations de handicapés, de personnes âgées, d'usagers des transports, l'appelant même « l'Ordonnance de la honte ». Seuls les députés du Front de gauche ont voté Contre. Les ADAP, les agendas devaient être déposés pour le 27 septembre 2015 mais à nouveau des dérogations ont été accordées, ce qui est le cas pour Antony qui pourra encore reculer l'échéance pendant neuf ans ; Antony est à la traîne comme beaucoup de villes, et on comprend la colère des associations.

Mme BENOIT : On a voté lors d'un précédent conseil municipal la dérogation pour avoir un an de plus ; là les ADAP sont en cours, il y a un

tableau qui a été prévu sur 3, 6 et 9 ans, donc il y a des travaux qui vont débiter dès l'année prochaine et se faire pendant 9 ans.

M. le Maire : Nous allons d'ailleurs voter là-dessus en septembre je pense.

Mme BENOIT : Le 22 septembre, oui.

M. le Maire : Le 22 septembre nous allons voter et adopter ce programme d'ADAP.

Mme BENOIT : Oui, et les travaux.

M. le Maire : Mais je ne peux pas vous laisser dire que la ville est à la traîne. La ville n'est pas à la traîne du tout ! On est même un peu en avance par rapport à toutes les villes, et y compris Paris. Alors par rapport aux américains ou par rapport aux suédois il est possible qu'on ne soit pas très en avance, c'est sûr, on a pris du retard en France par rapport à tous les pays étrangers mais Antony est plutôt en pointe dans ce domaine ...Il y a l'adaptation des locaux mais sur le plan humain, pour l'accueil des enfants handicapés au CML, là on est nettement en pointe. La preuve : cette subvention de 50.000 € je crois et même plus de la part de la CAF pour cela. Non, on est en pointe pour beaucoup de choses dans le domaine des handicapés ; et sur celui des équipements on a beaucoup progressé, tout simplement parce qu'on a construit tellement d'équipements nouveaux qui sont tous aux normes aujourd'hui que là, on a pris quand même beaucoup d'avance. Et sur les équipements anciens, on a 9 ans pour rattraper notre retard, mais à mon avis on aura beaucoup moins de mal à le faire que la plupart des villes voisines.

Mme HAGEL : J'ai plusieurs fois entendu dans cette salle les gens parler de « Handicapés ». Moi, je ne sais pas ce que c'est. C'est des personnes qui sont en situation de handicap, ou des personnes handicapées. Le mot « handicapé » ne qualifie pas les gens. Ce n'est pas de cela dont je voulais parler. Moi, ça me choque.

Je voulais juste dire que quand on lit le rapport on voit que pour « la mise en accessibilité » le premier équipement noté est l'hôtel de ville. Et avec Camille Le Bris on s'est fait la même réflexion : Avec Vigipirate les gens qui ne savent pas qu'avec une poussette ou un fauteuil roulant, il faut faire le tour, cogner pour qu'on vous ouvre de manière à avoir une rampe, eh bien les gens arrivent là ; j'en ai vu des dizaines qui arrivent là et qui sont obligés de monter avec leur poussette parce qu'ils ne savent pas qu'il faut passer de l'autre côté. Donc il faut soit prévoir une signalétique soit peut-être, si Vigipirate restait, envisager de faire une rampe devant l'Hôtel de Ville. Parce que ça pose quand même un vrai problème !

M. le Maire : Un écriteau c'est quand même moins cher qu'une rampe et c'est moins disgracieux.

Mme HAGEL : Mais mettez quelque chose ! Parce que tous les jours on voit des personnes qui se débrouillent comme elles peuvent.

M. le Maire : D'accord. Mais on n'a pas été alertés par beaucoup de monde. Vous peut-être mais ...

Mme HAGEL : J'en ai vus cette semaine encore ...

M. le Maire : Vous les avez renseignés. Grâce à vous ils ont su. Mais enfin ils n'ont pas été très nombreux.

Alors on ne vote pas.

Il est pris acte de la communication du rapport.

33 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2015

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

M. le Maire : C'est un dont acte aussi. Vous avez des questions ? Ecoutez, on a passé une heure et demie là-dessus l'autre jour, est-ce que c'est la peine de recommencer ?

M. RUFAT : M. le Maire, je ne vais pas passer une heure et demie, on a fait déjà l'exercice. Simplement cette délégation comme celle du funérarium, ce sont des délégations qui vont arriver à échéance...

M. le Maire : C'est vrai.

M. RUFAT : Donc quand même, on peut discuter un petit peu du futur contrat, de l'avenir.

M. le Maire : D'accord. Oui, on aura le débat sur l'avenir.

Mme HAGEL : Mais où le débat ?

M. le Maire : Ici.

M. RUFAT : Oui mais ici le débat aura lieu une fois que le cahier des charges aura été établi. Il me semble que dans le précédent contrat il y avait eu une commission qui avait été établie... Ce sera pareil ? C'est cela que je voulais savoir, est-ce qu'il y aura aussi le même travail de concertation qui va être mené ?

M. le Maire : Ce sera comme d'habitude. Oui, si vous voulez qu'on arrête la DSP et qu'on passe en régie directe par exemple, vous pourrez voter.

M. RUFAT : Oui, et ça, ça fera partie du débat, mais ...

M. le Maire : Il y aura le débat.

M. RUFAT : Mais il y aura aussi le contenu du cahier des charges, quelle que soit la finalité, que ce soit une délégation ou un affermage ou une régie, il faudra quand même définir aussi ce que l'on veut faire de cette cuisine centrale et des repas qu'on sert aux enfants et aux petits.

M. le Maire : On aura le débat.

M. RUFAT : Si la démarche est semblable à celle qui avait eu lieu il y a 7 ou 8 ans, ça me paraît correct.

M. le Maire : Oui, ce sera correct. Avec M. Le Bourhis c'est toujours correct.

M. LE BOURHIS : Merci M. le Maire. Effectivement lors du précédent renouvellement du contrat, c'est vrai que vous aviez à peu près unanimement salué le travail de concertation qui avait été mis en oeuvre. Le même travail sera effectué aussi cette fois-ci.

Mme HAGEL : Je crois que c'est d'autant plus important aujourd'hui, M. Le Bourhis, que les problèmes d'alimentation ont un rôle fondamental dans le développement durable et sur le plan éducatif, nous avons un rôle dans ce que nous proposons aux enfants à la restauration scolaire. Parce que c'est ce qui leur permettra à eux plus tard, avec ce qu'ils auront appris dans leur famille de permettre ... je suis désolée mais on ne peut pas toujours que voir à un temps court, il faut voir aussi les choses sur le temps long.

M. le Maire : C'est fort bien dit.

M. FEUILLADE : Juste une remarque : On me dit à côté que c'est compliqué mais juste une question. Moi j'ai lu le rapport et je n'ai lu que le rapport, je n'étais pas à la commission et je suis donc comme tous nos citoyens et concitoyens qui nous écoutent, ils ne sont pas aux commissions, ils ne sont pas non plus au conseil municipal :

Il y a deux choses qui m'interpellent dans ce rapport : je lis qu'à peu près 37% de gamins disent « c'est pas chaud ! » Les repas qui nous sont servis ne sont pas chauds. Deuxième truc, plus de 30% des gamins disent : « On n'a pas assez à manger. » Alors peut-être que ce n'est pas vrai, ce sont des gamins, mais ce sont 37% de gamins qui nous disent que ce n'est pas chaud et qu'ils n'ont pas assez à manger ! Moi je n'y suis pas, je ne mange pas à la cantine ! Cela m'interpelle.

M. le Maire : M. Le Bourhis vous répond.

M. LE BOURHIS : « C'est pas chaud » c'est souvent parce que dans la majorité des restaurants scolaires, on a des selfs en ligne et donc les enfants prennent sur leur plateau l'ensemble du repas : l'entrée, le plat, le fromage et le dessert. Et il est juste de dire que certains enfants qui commencent à manger et qui parlent avec leurs copains, etc, etc, lorsqu'ils attaquent leur plat principal, il n'est plus très chaud. Voilà.

Alors c'est vrai qu'on a commencé à équiper certains restaurants scolaires non plus d'un self en ligne mais en îlots. Ce qui fait que les enfants rentrent dans le restaurant, vont prendre toutes leurs affaires, le plateau, les couverts, etc, et se servent l'entrée. Ensuite ils vont à table, ils mangent leur entrée et ensuite ils vont se servir du plat.

Alors sur la quantité, non. On a largement assez à manger. C'est un ressenti, vous aviez raison de le dire, mais non, il y a même souvent trop à manger. Le problème essentiel, le problème majeur, et d'ailleurs sur lequel certaines écoles ont fait un travail, c'est le gaspillage, le gaspillage alimentaire. Et donc je pense qu'il y aura une réflexion à avoir pour réduire ce gaspillage. Si les enfants mangeaient vraiment tout ce qu'il y a sur leur plateau, je pense qu'ils ne diraient pas qu'ils n'ont pas assez à manger.

Il est pris acte de la communication du rapport.

34 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNÉE 2015

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Alors pareil, cela va être renégocié. On a bien lu ce qui était noté, on espère vraiment que la salle d'accueil va s'agrandir parce que c'est un vrai problème.

Mme COTTENCEAU : C'est un problème qui ne concerne pas beaucoup de personnes mais il y a eu trois ou quatre cas. C'est tout.

Mme HAGEL : Ecoutez, 3 ou 4 cas ! Alors je pense que moi j'en ai déjà vu 3 ! ...

Mme COTTENCEAU : Eh bien vous les avez tous vus.

Mme HAGEL : Je ne vais pas quand même à toutes les obsèques ...

Mme COTTENCEAU : Vous les avez tous vus.

M. le Maire : Ce sont les mêmes cas que les vôtres. Non mais on va l'agrandir. On en reparlera.

Mme HAGEL : C'est une bonne chose.

M. le Maire : On a l'intention de l'agrandir.

Mme HAGEL : Et on va changer de délégataire, si j'ai bien compris.

M. le Maire : On verra ça.

M. RUFAT : M. le Maire, je ne sais pas si on va changer mais on ne peut pas garder un délégataire qui nous envoie ... alors je ne dirai pas de mots caricaturaux mais c'est inacceptable, ce qu'il nous donne ici ! Je ne sais pas comment vous avez accepté ? Il y a des erreurs de calculs et des chiffres qui sont faux....

M. le Maire : Dans la mesure où il s'agit d'une comptabilité analytique, les délégataires font souvent n'importe quoi malheureusement ! C'était déjà la même chose pour d'autres délégataires dans le passé.

M. RUFAT : Mais vous avez bien vu M. le Maire, la redevance variable est fixe, et la fixe est variable.

M. le Maire : Oui.

Mme COTTENCEAU : J'attends des explications du délégataire.

M. le Maire : Absolument, c'est inacceptable. Mais enfin, vous avez vu d'autres cas dans le passé. De gros délégataires pourtant, de gens qui ont des services comptables développés.

M. RUFAT : On a vu pire. Il n'est plus délégataire celui qui faisait pire.

M. le Maire : Non. Mais c'est un petit, lui. Mais les gros faisaient la même chose, à commencer par Elixor, vous vous rappelez ?

M. RUFAT : A commencer par Elixor dont on n'a jamais maîtrisé les charges générales.

Il est pris acte de la communication du rapport.

35 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DU STATIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2015

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : C'est la communication du rapport d'activité de la société Vinci Parc qui est devenue Indigo dans l'année 2015. Je pense que vous avez vu le rapport ... des questions ?

M. RUFAT : Deux remarques : Vinci Parc, Indigo maintenant faisait une enquête pour vérifier si les PV étaient bien faits, donc elle faisait une sorte de taux de couverture de l'action des ASPV et elle ne l'a pas fait cette année, donc on ne sait plus du tout si la baisse de PV était due à une excellente discipline des conducteurs ou simplement à un défaut du service. C'est un peu dommage d'avoir perdu cet indicateur.

Et puis je profite qu'on parle du stationnement pour dire que le stationnement, on a l'impression que la pression sur le stationnement irrégulier est portée essentiellement sur la zone Vinci et que dans les autres quartiers où le stationnement n'est pas non plus très correct, il n'y a pas la même discipline et la même rigueur des services.

M. le Maire : Cela, c'est le rapport de Vinci.

Mme PRECETTI : Je pense que ça ne va peut-être pas être l'avis des gens qui ont reçu des contraventions à 135 €, je pense que là ils sont peut-être moins contents. Sur ce sujet-là, justement pour répondre un petit peu aux plaintes récurrentes du stationnement sur les trottoirs en particulier, donc secteur par secteur, on commence par un courrier aux

riverains pour éviter quand même de les prendre en traître on va dire, quoiqu'ils savent pertinemment qu'ils sont garés en infraction. Enfin ils devraient le savoir en tout cas ; et donc une fois que le courrier a été distribué, derrière il y a des actions de police et des verbalisations. Donc ça se fait secteur par secteur pour éviter de distribuer notre force de police dans toute la ville en même temps, ce qui ne serait pas très réaliste.

Mme HAGEL : Vinci n'est pas juste là pour empocher de l'argent. Or le parking du centre-ville, du marché, a connu une espèce de rénovation dont certains éléments sont plutôt intéressants mais d'autres catastrophiques. C'est-à-dire que tout ce qui est lié au paiement, c'est beaucoup plus long, les machines sont beaucoup moins fiables, elles sont tombées en panne régulièrement notamment le dimanche matin ; je peux vous dire qu'il y avait des queues tout le long du parking et ce n'est pas arrivé un dimanche, c'est arrivé plusieurs dimanches. Donc je crois qu'il y a un problème. C'est un délégataire, il a juste à gérer. Nous, on s'est occupés de tout, on a construit, il a juste à gérer le fait que les voitures rentrent et qu'en sortant il faut qu'elles paient et il n'est même pas capable de le faire dans de bonnes conditions ! Je trouve que quand même il faudrait le lui dire.

M. le Maire : Il faudrait lui donner une indemnité.

Mme HAGEL : C'est fait ?

M. le Maire : Non !

Mme HAGEL : Je pensais que vous lui filiez l'indemnité, Monsieur le Maire ! Puisque vous ne voulez pas la donner aux fonctionnaires d'Etat, vous pouvez peut-être la donner aux entreprises privées, vous préférez peut-être ?

M. le Maire : Non, il faudrait plutôt une sanction. Mais je suis d'accord avec vous.

Mme HAGEL : Ah bon ! Vous allez faire quelque chose ?

M. le Maire : Oui. Nous allons faire quelque chose. Vous allez voir, vous serez surprise.

Il est pris acte de la communication du rapport.

36 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY POUR L'ANNÉE 2015

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

Mme LEON : Est-ce qu'il y a des questions ? Rien à dire.

Il est pris acte de la communication du rapport.

37 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNÉE 2015 -

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Sur les tennis, pas de questions ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

Alors il reste **une question écrite** de M. Meunier qui est la suivante :

« M. le Maire, la ligne PHEBUS 50 reliant la gare Fontaine-Michalon à Vélizy a été supprimée. La raison invoquée : la mise en service de la seconde phase du Tramway T6 entre Viroflay et Vélizy. Or en aucune manière le trajet du tramway T6 sur l'ensemble de son parcours ne recoupe le trajet de la ligne Phébus 50. Salariés et habitants d'Antony, mais plus largement du sud des Hauts-de-Seine, se trouvent ainsi

fortement pénalisés par une telle décision. Et ceci d'autant plus que le futur tramway T6 ne sera mis en service au mieux qu'en 2021.

Monsieur le Maire, comptez-vous intervenir auprès du STIF pour demander le rétablissement de la ligne Phébus 50 ? »

Ma réponse est la suivante :

« Par courrier du 7 octobre 2015, le STIF a demandé à la Communauté d'Agglomération des Hauts de Blèvre, qui existait encore à l'époque, son avis sur le projet visant à supprimer la ligne Phébus 50 dans le cadre de la phase 2 de restructuration des lignes de bus en lien avec la mise en service du Tramway T6.

A la demande de la ville d'Antony, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a émis un avis défavorable à la suppression de cette ligne à court terme. En effet nous avons estimé que le devenir de cette ligne ne pouvait être envisagé indépendamment de celui des autres lignes à l'horizon du tramway T 10 - pas du T 6, du T 10 - notamment la ligne RATP 379 et les lignes 12 et 15 du Paladin.

Le STIF n'a pas tenu compte de cet avis estimant, sur la base de données de comptage réalisées après la mise en service du tramway T6, la fréquentation de cette ligne trop faible. » (Ce qui n'est pas faux.)
Cependant le STIF s'est engagé à ce que soit étudié le rétablissement de la ligne Phébus 50 dans le cadre de la restructuration des réseaux de bus liée au tramway T 10 ... »

Alors Mme Précetti qui suit, enfin qui suivait ce problème jusqu'à présent, est-ce que vous avez une idée de la date à laquelle on va travailler sur la restructuration des bus liée au T 10 ? C'est déjà en cours ? Mais ce n'est pas fini, il y a encore une deuxième phase ?

Mme PRECETTI : Oui, il y a eu une première ébauche de premières propositions j'ai envie de dire qui ont été exposées et toutes les villes concernées, puisqu'on n'est pas les seuls évidemment autour du T 10,

donc toutes les villes concernées ont fait leurs remarques, leurs suggestions, et donc c'est reparti au STIF pour effectivement travailler le sujet et pouvoir réévaluer les propositions, et également voir comment on fonctionne. Parce qu'effectivement au fur et à mesure qu'il y a des mises en service comme le T 6, il y a des modifications d'usage qui font que peu à peu les choses peuvent aussi bouger dans ce sens-là. Donc au fur et à mesure cette restructuration se construit et elle se construit aussi en fonction de nos retours bien sûr. Et donc effectivement le STIF a dit, quand il a supprimé en tout cas la ligne 50, a dit qu'il ré-envisagerait en tout cas une liaison Antony Velizy directe. C'est ce qu'il retravaillera au moment de la mise en service du T 10.

M. le Maire : Du 10 ? Mais lorsqu'il y aura le T 10, est-ce qu'il y aura besoin d'avoir une liaison de bus ? Est-ce que ce n'est pas en attendant ? En attendant 2021 ...

Mme PRECETTI : Non, ce n'est pas en attendant. Vélizy quand même, ce ne sera pas du direct.

M. le Maire : Non mais enfin quand même.

Mme PRECETTI : Mais il y aura une interconnexion avec le T6. Oui, mais la demande des usagers c'était une liaison directe. Ils ont dit qu'ils la réétudieraient. On attend la suite ...

M. le Maire : Oui mais en attendant ... Cela m'étonnerait qu'en 2021 alors qu'il y aura la liaison indirecte, certes, mais rapide avec le T6 et le T10.....

Mme PRECETTI : Cela paraît improbable.

M. le Maire : Oui, c'est maintenant qu'on a besoin du Phébus, après on n'en aura plus besoin.

Mme PRECETTI : Oui mais pour l'instant effectivement, ils viennent de la supprimer. Ils viennent de la supprimer, en donnant quand même sur

chaque arrêt concerné les moyens en fait de trouver une alternative. Chaque arrêt concerné par l'ex-ligne 50.

M. le Maire : Je rappelle qu'en matière de question écrite, il n'y a pas normalement de débat après les questions. J'ai répondu, c'est tout. Voilà. En tout cas, on va quand même voir si c'est possible de rétablir la ligne.

- Questions orales.

Mme DELPECH : Question orale qui est posée par une partie des conseillers municipaux d'Antony avec Vous et Antony à Gauche, qui s'adresse plus particulièrement à M. Le Bourhis.

« Nous avons été contactés par les associations de parents d'élèves APELA et FCPE de l'école élémentaire des Rabats qui demandent en accord avec l'équipe éducative l'ouverture d'une douzième classe à la rentrée. Aucune réponse n'a été donnée par l'inspection suite à leur courrier. Nous regrettons que vous n'ayez pas fait état de ce problème à la dernière commission Education. On se demande encore une fois à quoi servent ces commissions.

Pourtant la situation est préoccupante. Avec 309 élèves et 11 classes la moyenne pour l'école s'élève à plus de 28. Une douzième classe donnerait une moyenne à quasiment 26, ce qui est encore beaucoup si on tient compte du fait que les CP représentent le tiers de ces élèves. De plus l'école comprend une classe ULIS école, ça vous le savez, ce qui demande une plus grande attention de l'ensemble des intervenants. Si on ajoute le fait que 30% des enfants montrent des difficultés scolaires, ce qui demande aussi plus d'investissement de la part des équipes pédagogiques, on ne comprend pas que la situation de cette école n'ait pas été prise en compte ni par l'inspection, ni par la majorité municipale. Votre réponse, M. Le Bourhis, n'est pas satisfaisante. Nous vous avons adressé un mail.

M. le Maire : Il a répondu ! Je croyais qu'on n'avait pas abordé le sujet !

Mme DELPECH : Par mail ! Oui j'ai dit pas mail. Vous nous avez répondu de voir les effectifs à l'échelle globale des écoles de la ville, ne pas considérer les spécificités de l'école des Rabats, compter sur les radiations, alors qu'au contraire des inscriptions nouvelles pourraient avoir lieu du fait des constructions immobilières en cours, bref ne pas soutenir cette ouverture est incompréhensible pour notre part.

Nous vous informons enfin que nous nous associerons aux actions d'occupation de l'école prévues par les associations à la rentrée si la situation de l'école n'est pas réévaluée. Je vous remercie.

M. LE BOURHIS : Ecoutez, si ma réponse n'était pas satisfaisante parce que peut-être pas suffisamment complète, je vais pouvoir compléter ce soir. Si je ne vous en ai pas parlé lors de la commission, c'est parce qu'il n'y avait pas lieu d'en parler, il n'y avait pas de problème particulier à ce moment-là. Compte-tenu de ce qui se passe tous les ans, lorsqu'on est à cette période de la fin de l'année scolaire, nous sommes au courant des montées pédagogiques et aussi des inscriptions nouvelles. Avec ces chiffres-là, nous savons que nous sommes globalement sur la ville environ à une cinquantaine d'effectifs en plus de ceux qui seront constatés à la rentrée.

Donc, c'est vrai que je ne vous ai pas alertée sur cette situation-là comme je ne vous ai pas alertée non plus sur la situation d'autres écoles dont vous n'entendrez certainement pas parler. Première chose que je peux vous dire.

Deuxièmement : en ce qui concerne les chiffres réels aujourd'hui, ils sont encore différents des effectifs que les parents avaient lorsqu'ils ont écrit à l'inspecteur d'académie. Aujourd'hui nous sommes à 302 pour 11 classes. En CP on n'est pas au tiers des effectifs de l'école, on est à 70 élèves de CP.

Je précise que les déclarations d'ouverture ou de fermeture de classes ne sont pas du ressort de la ville. Nous avons des réunions avec l'inspecteur de circonscription et non pas l'inspecteur d'académie largement en amont de la rentrée scolaire à venir pour voir comment doivent varier les effectifs en tenant compte notamment des constructions et des différents types de logements, et puis également des montées pédagogiques. Tout ceci est pris en compte, bien entendu. Mais nous n'intervenons pas, la ville n'intervient pas au niveau de l'ouverture ou de la fermeture des classes. Cela, c'est de la responsabilité du directeur académique en fonction d'un certain nombre de critères dont au niveau de la ville, nous n'avons pas forcément connaissance.

Ce que je sais par contre, parce qu'avec les élus de l'Education du département nous avons eu il n'y a pas très longtemps une réunion à laquelle le directeur académique a participé et nous a indiqué certaines orientations pour la rentrée prochaine : Equité entre les territoires et notamment un effort important sera fait par la direction académique au niveau du remplacement des maîtres absents, secteur où des difficultés ont existé cette année.

Maintenant moi je ne connais pas toutes les contraintes. Je ne peux pas intervenir sur ce sujet-là aujourd'hui.

A notre niveau, je sais que les effectifs peuvent encore varier pendant les vacances. A la rentrée, on verra en comptant les élèves, comme cela a déjà été fait sur d'autres écoles, pour voir s'il faut une ouverture ou s'il n'en faut pas. Je dirais que sur certaines écoles, on sait qu'il n'y a pas beaucoup de variations durant l'été : peu de familles déménagent et peu d'autres arrivent et les effectifs à 1 ou 2 près sont les mêmes fin juin et à la rentrée. Mais sur d'autres écoles les effectifs varient d'une dizaine d'élèves ; c'est en particulier le cas de certaines écoles qui sont dans un secteur où les familles bougent beaucoup et les Rabats en fait partie. Je

dirais qu'aux Rabats, où nous sommes dans une école avec des effectifs assez importants, la directrice peut avoir du mal à connaître précisément ses effectifs entre les radiations et les arrivées déjà connues en juin et les variations durant l'été qui peuvent être sensibles dans ce quartier . De plus ce n'est pas une directrice qui est complètement déchargée. Et là ceci pose le problème du statut des directeurs et directrices d'école.

M. le Maire : On verra à la rentrée, on verra bien ! Pour le moment on est à 27 élèves par classe, si on divise 302 par 11, 300 divisé par 11 ça fait 27.

M. FEUILLADE : Moi je crois qu'au-delà des chiffres, 28, 27 et demi ... Je crois qu'une position de principe serait nécessaire, moi j'entends M. Le Bourhis qui nous dit « on fera les comptes à la rentrée etc... » « on gèrera avec l'académie » ... moi je dis, c'est mon point de vue, qu'il faut affirmer aujourd'hui, affirmer très clairement, c'est le rôle du maire, de la municipalité, des associations, que nous voulons cette classe. Et nous nous battons pour cette classe. Voilà. C'est mon point de vue !

M. le Maire : On demandera cette classe quand on en aura besoin, on verra ça au mois de septembre.

M. FEUILLADE : C'est mon point de vue, je vous le donne et il faut affirmer aujourd'hui notre point de vue, parce qu'on sait combien le poids d'un maire est important dans ces affaires-là.

M. le Maire : On demandera la classe quand on aura besoin de la classe, M. Feuillade. Nous ne sommes pas des révolutionnaires, nous !

M. FEUILLADE : Moi je le suis ! Et je regrette que vous ne le soyez pas !

M. le Maire : Non ! Ce n'est pas sérieux. Nous ne sommes pas des revendicatifs, nous verrons le jour venu s'il y a besoin.

D'autres questions ? La séance est levée.

(La séance est levée à 23h50.)

